



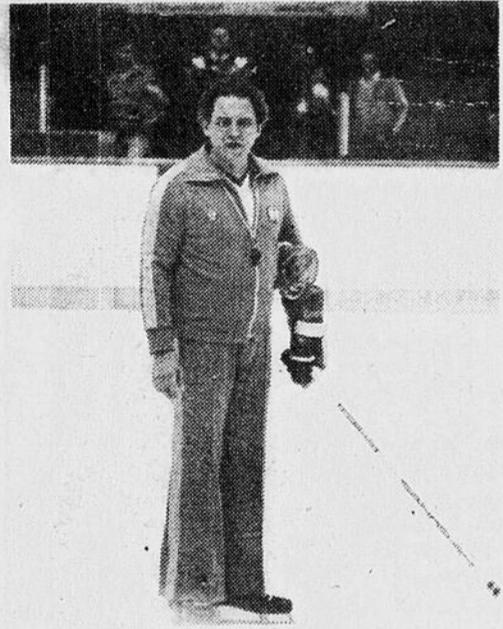
Une tempête qui n'a pas eu lieu et des arts plus vivants que jamais. Oui, il y a des choses qui se produisent dans notre agréable région... Plus! Les étudiants d'Art et technologie des média (option télévision) ont présenté un spectacle bien tranquille à la salle François-Brassard cette semaine. Nous pourrions toujours passer un moment avec le peintre et l'artiste "Jean-Marie Laberge"... Un "tête-à-tête" quoi! Il y a aussi l'exposition de Angemil Quellet et la drôle de manifestation de Pierre Gosselin. Des livres, des hommes, des événements, c'est le Cahier des arts du Quotidien.

## DOSSIER



Deux personnages connus et respectés dans le monde du travail, l'abbé Gérard Dion et M. Jean-Paul Desbiens se sont prononcés cette semaine sur les relations de travail et le projet de loi 45 contre les briseurs de grève. Notre Dossier de cette semaine reproduit de larges extraits de leurs réflexions.

## SPORT REPORTAGE



Jean-Charles Gravel ne s'attendait pas à une mission facile lorsque, le 27 novembre dernier, il s'amena derrière le banc des Saguenéens de Chicoutimi. Prêt à tout et patient, le nouvel instructeur des représentants de Chicoutimi au sein de la Ligue junior majeure du Québec a laissé une impression de travailleur acharné à notre reporter Claude Lusier: à lire en page B-1.

## SOMMAIRE

— Arts et spectacles	C 1
— Annonces classées	B 10
— Bandes dessinées	D 3
— Bourse	B 7
— Bridge	D 5
— Cinéma	C 9
— Décès	B 11
— Echecs	D 6
— Finance	B 6
— Horoscope	D 5
— Mots croisés	D 5
— Mot mystère	D 5
— Patron	B 9
— Sports	B 1
— Télévision	C 2

MINI-LOTO  
No de série:26  
83706

## Fox débouté

## Keable a le feu vert

MONTREAL (PC) — Un juge de la Cour supérieure du Québec a refusé carrément, vendredi, la requête du solliciteur général Francis Fox visant à déclarer inconstitutionnelle la commission d'enquête sur les irrégularités commises par la police.

Le juge en chef associé James Hugesen a pratiquement rejeté tous les principaux arguments présentés par les avocats de M. Fox au cours des trois jours de séance de la cour cette semaine.

Il a rejeté la requête sur le point technique que la commission, dirigée par M. Jean Keable, avocat syndicaliste et ancien candidat du Parti québécois, n'a pas mis en danger les droits de qui que ce soit, y compris le solliciteur général.

Il n'est donc pas nécessaire pour la Cour supérieure d'intervenir dit le juge dans un jugement écrit de 31 pages.

Après avoir rejeté la requête, M. Hugesen a déclaré que la commission était constitutionnelle et qu'elle remplissait des fonctions essentielles "dans notre société démocratique".

Le juge a déclaré que jusqu'à présent la commission a fonctionné clairement dans les limites de la juridiction exclusive du ministre de la Justice du Québec sur l'administration de la justice et les enquêtes sur les actes criminels commis sur le territoire du Québec.

M. le juge Hugesen a rejeté l'argument de M. Fox que la sécurité nationale relevait de la seule juridiction du gouvernement du Québec.

Il a cité cinq articles du code criminel traitant d'offenses telles que la trahison, le sabotage et la subversion comme preuves qu'il est impossible de soutenir que le procureur général d'une province n'a pas un rôle important à jouer pour la sécurité nationale.

M. le juge Hugesen a aussi refusé d'accepter l'autre argument principal du solliciteur général que la commission pourrait menacer la sécurité nationale en s'intéressant de trop près au fonctionnement interne de la GRC.

On a attaché beaucoup d'importance à la sécurité nationale et au secret d'Etat dans la cause présente, mais nous ne devons pas oublier que nous vivons en principe dans une société démocratique et ouverte. Même la sécurité de l'Etat doit être un



ON BLAGUE AVANT — Attendant pour entrer dans la salle d'audience afin d'entendre la décision de la Cour supérieure du Québec sur le mandat de la Commission Keable à Montréal hier, quelques-uns des personnages impliqués blaguent ensemble. De gauche à droite, Pierre Lamontagne, procureur de la GRC,

Jean-Pierre Lussier, procureur de la commission, le commissaire Jean Keable, et Rodolphe Bilodeau du ministère québécois de la Justice.

(Téléphoto PC)

sujet de débat éclairé de la part des citoyens.

"Soutenir la thèse contraire serait provoquer des abus comme ceux dont ont fait

l'expérience nos voisins de la grande république du sud" écrit le juge.

C'est la deuxième fois que M. le juge Hugesen refuse de s'incliner devant M.

Fox. Il y a deux semaines, il refusait d'accorder une suspension d'instances de la commission Keable en invoquant les mêmes arguments.

## Hôtel-Dieu d'Alma

## Les syndiqués défient l'injonction

par Serge Cloutier

ALMA — Le débrayage quotidien des employés de l'Hôtel-Dieu d'Alma, affiliés à la CSN, se poursuit depuis six heures ce matin, malgré une injonction ordonnant le retour au travail et défendant le piquetage. Cette injonction a été émise en fin d'après-midi hier, par le protonotaire de la cour Supérieure, au palais de justice d'Alma, puis signifiée aux membres de l'exécutif du syndicat.

Réunis en assemblée générale hier soir, les syndiqués ont résolu de passer outre à cette injonction. "après en avoir étudié le contenu et en avoir évalué les implications, selon un porte-parole du syndicat". Et c'est à l'unanimité que les quelque 121 membres présents ont décidé de poursuivre les moyens de pression, amorcés cette semaine pour protester contre l'octroi d'un contrat de gestion à une firme de consultants en alimentation. Notons que l'assistance aux assemblées générales spéciales augmente chaque jour depuis le milieu de la semaine, et que des membres du syndicat des infirmiers et infirmières participaient à celle d'hier soir, au sous-sol de l'église Saint-Jude.

Comme c'est le cas depuis le début des débrayages de douze heures, la situation sera réévaluée ce soir encore, et on avisera alors des suites à donner aux actions de la journée. Hier, les membres du syndicat des infirmiers et infirmières, le SPIC, avaient rejoint les employés affiliés à la CSN sur les lignes de piquetage, laissant sur les départements de l'institution du personnel pour "les services essentiels".

## La direction

L'injonction obtenue par la direction de l'hôpital est valide jusqu'au 19 décembre, et elle ordonne le retour au travail. Pour expliquer cette démarche patronale, le directeur de l'institution, le docteur Marcel Perron, devait déclarer hier que les malades ne recevaient plus les services auxquels ils ont droit, et qu'on avait dû donner congé à 50 des 170 patients qui se trouvaient dans l'Hôtel-Dieu au cours de la journée.

"Tout ce qu'on demande aux employés,

c'est de ne pas se tenir dans l'illégalité, puisque les débrayages comme ceux-là sont illégaux, note le docteur Perron. Alors quand nous avons réuni le comité administratif, qui compte six des 12 membres du conseil d'administration, ce dernier a décidé de ne pas convoquer le conseil d'administration, comme le demandaient les syndiqués, mais de demander plutôt une injonction."

Quant à la possibilité d'une rencontre entre les parties, elle est plutôt lointaine, le directeur ayant parlé de la possibilité qu'on étudie cette question au cours de la prochaine semaine.

Entretiens, la soirée sociale annuelle de l'Hôtel-Dieu a été contremandée. Elle devait avoir lieu hier soir à Saint-Bruno, et réunir les employés, la direction, et les méde-

cins, comme c'est le cas chaque année, "en temps de paix".

Quant à la recommandation du ministère des Affaires sociales concernant les services alimentaires, elle ne veut pas dire qu'on ne peut pas donner de contrat de gestion, mais des contrats d'exécution, d'après le directeur général, contrairement à l'interprétation du syndicat.



PONT PRICE — Après plusieurs mois d'attente, de tergiversations, de controverses, le "cas" du pont Price, sur la rue du même nom à Chicoutimi, est maintenant réglé. Le pont n'a pas encore été

officiellement inauguré (le sera-t-il), mais néanmoins les véhicules peuvent le carrosser (carrosser). Il assurera un lien très attendu entre le quartier Ouest et le boulevard Lamarche.

# METEO

**NDLR** — En raison de la grève des météorologues, nous sommes dans l'impossibilité de communiquer la carte et les prévisions météorologiques.

## DANS LE MONDE

**TORONTO (PC)** — Températures relevées hier dans quelques villes de l'Amérique du Nord.

	Min.	Max.
Vancouver	-3	-2
Victoria	-1	0
Jasper	-38	-27
Edmonton	-45	-32
Calgary	-36	-31
Lethbridge	-37	-26
Yellowknife	-43	-33
Prince Albert	-40	-31
Saskatoon	-39	-33
Regina	-39	-31
Winnipeg	-30	-27
Thunder Bay	-16	-14
Sault Ste-Marie	-20	-10
Sudbury	-13	-12
Windsor	-13	-12
Windsor	-6	-6
London	-5	-4
Toronto	-8	-1
Ottawa	-12	0
Montréal	-13	1
Québec	-13	-7
Fredericton	-18	1
Saint-Jean, N.-B.	-14	4
Moncton	-15	0
Halifax	-8	6
Charlottetown	-11	1
Sydney	-7	1
Yarmouth	-5	8
St-Jean, T.-n.	-6	4
Minneapolis	-24	-21
Bismarck	-29	-26
Chicago	-21	-9
Detroit	-6	-6
Buffalo	-4	1
Albany	-10	4
Boston	-4	7
New York	-1	5
Washington	1	—
Pittsburgh	-1	2
Cincinnati	-10	-10
Raleigh	-3	11
Atlanta	2	9
Jacksonville	7	26
Miami	23	27
New Orleans	18	18
St. Louis	-16	-12
Denver	0	-8
Los Angeles	13	19
San Francisco	7	13

## MAREES

Samedi

**SEPT-ILES** — La marée sera basse à 01h40 (2m.5cm) et haute à 07h30 (.2cm). Elle sera à nouveau basse à 13h50 (3m.3cm) et haute à 20h25 (.0cm).

**PORT-ALFRED** — La marée sera basse à 02h55 (5m.2cm) et haute à 08h55 (.4cm). Elle sera à nouveau basse à 15h10 (6m.2cm) et haute à 21h45 (-0cm).

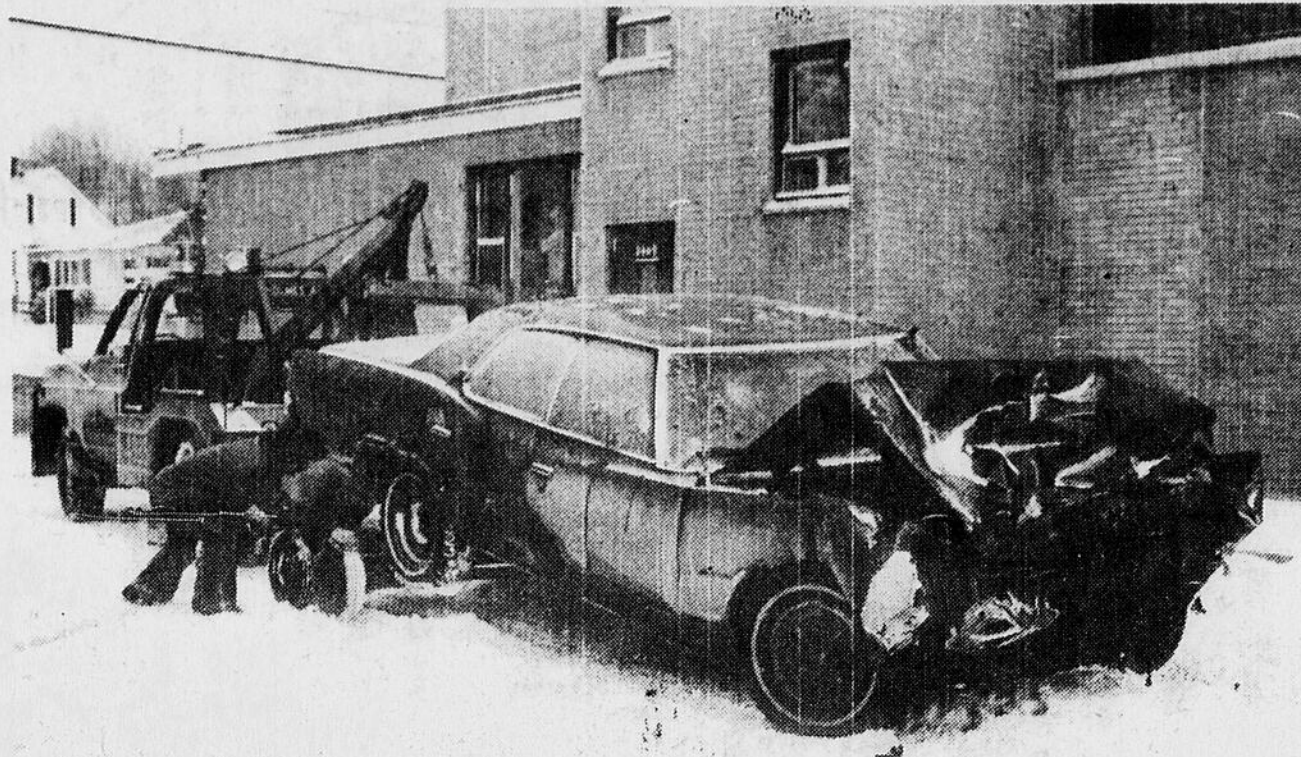
**CHICOUTIMI** — La marée sera basse à 03h10 (4m.6cm) et haute à 10h00 (.4cm). Elle sera à nouveau basse à 15h25 (5m.7cm) et haute à 22h55 (-1cm).

Dimanche

**SEPT-ILES** — La marée sera basse à 02h20 (2m.5cm) et haute à 08h20 (1cm.). Elle sera à nouveau basse à 14h45 (3m.4cm) et haute à 21h20 (-1cm.).

**PORT-ALFRED** — La marée sera basse à 03h45 (5m.4cm) et haute à 09h50 (2cm.). Elle sera à nouveau basse à 16h00 (6m.4cm) et haute à 22h30 (-2cm.).

**CHICOUTIMI** — La marée sera basse à 03h50 (4m.8cm) et haute à 10h55 (.3cm.). Elle sera à nouveau basse à 16h00 (5m.9cm) et haute à 23h45 (-0cm.).



**PLUSIEURS ACCROCHAGES** — La mauvaise température a transformé les routes de la région relativement glissantes, pendant la journée d'hier, rendant ainsi la conduite délicate en plusieurs endroits. Résultat: plu-

sieurs accrochages qui ont causé des dégâts matériels variables, mais quelques blessures légères seulement.

## La Mère nature n'est plus de notre bord

**CHICOUTIMI** — La chaussée rendue glissante par la neige, le vent et le froid relatif a fait valser plusieurs automobiles hier, plusieurs corps de police de la région rapportant de nombreux accrochages.

Aucun d'eux n'a provoqué de blessés graves, bien que dans plusieurs cas, les dommages matériels aient été élevés. Toutes les routes de la région étaient glissantes. Dans le Haut-Saguenay, la route 170 a eu sa large part de "victimes".

La situation n'était guère plus reluisante dans le parc des Laurentides. La visibilité réduite et la neige (sur fonds de glace) a provoqué plusieurs pertes de contrôle de véhicules et quelques accrochages sans gravité. On ne rapporte pas, toutefois, de blessés notables.

## 56 arrestations

**MONTREAL (PC)** — Des agents de l'escouade des narcotiques de la GRC ont appréhendé 56 personnes et ont émis des mandats d'arrestation contre 25 autres, jeudi, en rapport avec la mise au jour de réseaux de trafic de drogues dans plusieurs villes de l'est du Québec.

Un porte-parole de la GRC a révélé que ces arrestations font suite au travail accompli par une quinzaine d'agents doubles. En tout, 170 accusations seront portées contre les personnes appréhendées.

## Programme d'amélioration de quartier

# Kénogami aura la grosse part du gâteau

par Claude Fortin

**JONQUIERE** — La ville de Jonquière vient de soumettre à la SHQ le plan qu'elle entend suivre dans l'utilisation de la subvention de \$1.75 million qu'elle s'est vue consen-

tir dans le cadre d'un programme d'amélioration de quartier pour le secteur Kénogami.

## A Jonquière

# La taxe foncière est majorée de 19 cents

**JONQUIERE** — Le budget de la ville de Jonquière passera de \$19 millions à \$21.3 millions, en 1978. Le taux de la taxe foncière subira une augmentation de \$0.19, et sera ainsi porté à \$1.99 du \$100 d'évaluation.

qu'elles s'approchent beaucoup de la réalité.

Le président de la Commission des finances, le conseiller Jules Laferrière, qui a donné ces indications aux médias d'information, a précisé que la hausse envisagée ne toucherait que les biens fonciers, sans affecter de quelque façon les autres taxes, telles celles de la cueillette des ordures et de l'aqueduc.

En outre, on ne prévoit aucune augmentation de l'évaluation, ce qui a fait

dire au conseiller Laferrière que le budget 1978 ne réserverait aucune surprise aux contribuables de Jonquière.

Le budget 1978 occasionnera ainsi une hausse de taxe de \$38 au propriétaire dont on évalue la maison à \$20,000.

L'augmentation normale du coût de la vie, l'obligation de se conformer aux conventions collectives ratifiées et la nécessité de prévoir un montant pour les policiers, actuellement en négociation, justifient

principalement l'augmentation du budget.

D'après le conseiller Laferrière, la hausse des dépenses prévue pour 1978 est relativement modérée, certainement plus, en tout cas, que celle de l'an passé, alors qu'on avait augmenté presque toutes les taxes, en plus de l'évaluation foncière.

Il semble que l'initiative de 1977 ait porté ses fruits, puisqu'on s'attend de terminer l'année avec un bilan équilibré, et peut-être même, dit-on, un léger surplus.

Elle a également soumis une requête dans le même sens pour l'obtention d'un PAQ de \$12 à \$15 millions, applicable à l'ensemble du territoire municipal.

Dans le cas du secteur Kénogami, le programme prévoit principalement la réfection du réseau d'aqueduc et d'égout du bas de la ville, dans le secteur King-George, au coût de \$500,000. On y a déjà constaté d'importants retournements.

On consacrera aussi \$300,000 à finaliser des parcs et jeux, \$125,000 à la réfection des éléments défectueux du système électrique, \$150,000 à la voirie et \$256,000 à l'acquisition et à la relocalisation.

Ce PAQ coûtera \$560,000 à la ville de Jonquière, \$652,000 à la SCHL et \$438,000 à la SHQ.

### PAQ de \$15 millions

Les informations obtenues du ministre fédéral des Affaires urbaines, M. André Ouellet, à l'effet qu'on avait des crédits disponibles, a incité la ville de Jonquière à présenter un plan de PAQ de \$12 à \$15 millions.

Le plan se présente en quatre points, prévoyant des travaux pour le secteur Pibrac, l'aire Du Pont, le secteur de la rue Châteauguay, de même que celui de Saint-Jean-Eudes.

## Programme gouvernemental de stimulation de l'économie

# La régionale Lac-Saint-Jean ramasse les miettes

**ALMA** — L'exécutif de la Commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean dénonce la situation qui est faite à cet organisme dans le programme gouvernemental de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi. Après avoir présenté des projets pour une valeur totale de \$366,500, la commission scolaire s'est vue accepter trois projets, dont la valeur atteint \$11,000.

L'exécutif de la régionale se montre donc déçu du montant qui a été accordé, et déçu aussi de la manière dont l'enveloppe régionale a été répartie. Evidemment, le total accordé de cette commission scolaire représente une proportion plutôt faible du total régional, qui serait de \$400,000, selon ce qu'en savent

les dirigeants du Lac-Saint-Jean. "On a voulu rapprocher les décisions de la base, en confiant au bureau régional la répartition des montants, mais il nous semble que cette décentralisation n'est pas aussi effective qu'elle le pourrait, les commissions scolaires n'ayant pas été consultées pour la distribution des montants, selon le président, M. Maurice Guerin."

Parmi les projets soumis par la régionale, on trouve l'aménagement du terrain de l'école Jean-Gauthier, et l'aménagement de la partie haute des gymnases du pavillon Wilbrod-Dufour. Parmi les projets acceptés, la réfection d'une entrée d'eau, une division dans une salle de toilette, et l'amélioration d'un entrepôt.

### La direction régionale

Le directeur régional du ministère de l'Éducation, M. Roger Bellavance, explique que les deux grands thèmes choisis par Québec pour accepter des projets dans le cadre de ce programme spécial étaient l'entretien et la sécurité. Or, il semble que les projets soumis par la régionale ne cadraient pas avec ces thèmes. Par exemple, on veut dire réfection de toitures, réparation de fenêtres, du chauffage, par exemple. Par sécurité, on veut dire installation de portes-panique, sorties de secours, escaliers sécuritaires. Le montant global était de \$480,000, et on a déjà distribué \$460,000. D'autres montants s'ajouteront à ce premier montant, mais après le prochain mois de mai.

## Chez Au De Hou inc.

# Une dizaine de mises à pied

**LAC BOUCHETTE** — Chez Au De Hou inc., à Lac Bouchette, la scierie (coupe de bois de rouleur) est fermée depuis mercredi dernier, la compagnie évoquant comme motif le fait qu'elle possédait 2,000,000

de pieds de bois de bouleau d'avance, selon les informations recueillies auprès du vice-président du Syndicat des employés du meuble, M. Paul Plourdes.

L'usine de finition, toujours selon M. Plourdes, continue d'opérer normalement et il ne serait pas question que l'on ferme.

Cette fermeture prive une dizaine de personnes de travail.

D'autre part, il semble que la compagnie éprouverait des difficultés avec le

gouvernement au sujet des coupes de bois comme la majorité des scieries de la province.

On indique aussi à Lac Bouchette que la fermeture de la maison-mère à Maskinongie et, cela depuis plusieurs mois n'est pas étrangère à la situation que vit présentement Au De Hou à Lac Bouchette.

D'ailleurs, une importante conférence d'information sur la nature des problèmes que traverse Au De Hou aura lieu, le lundi, 12 décembre, à Chicoutimi.

## PROGRAMMES DE BIOLOGIE ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

Pour mieux répondre aux besoins de mise à jour et de perfectionnement exprimés par des personnes déjà engagées sur le marché du travail (enseignement ou industrie), le Module de biologie offre maintenant la possibilité d'acquies, à temps partiel, l'un des diplômes suivants:

Le baccalauréat en biologie  
Le baccalauréat d'enseignement en biologie  
Le certificat en sciences de l'environnement

Les deux premiers programmes comportent 30 cours (90 crédits) qu'on peut acquies de la façon suivante:

2 cours à la session d'automne  
2 cours à la session d'hiver  
1 cours à la session d'été

Quant au certificat, il comprend 10 cours (30 crédits) et on peut l'obtenir en suivant un (1) ou deux (2) cours par session.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer à:

**Université du Québec à Chicoutimi**  
a/s dr Louis-Marie Lalancette  
Module de biologie  
930 est, Jacques-Cartier  
Chicoutimi (Québec)  
G7H 2B1  
Téléphone: (418) 545-5414

Université du Québec à Chicoutimi

## LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE

316, avenue Labrecque  
Chicoutimi, P.Q.  
Tel. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean Guy FAUCHER

Président directeur général: Gaston VACHON

Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY

Rédacteur en chef adjoint: Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

Chef des nouvelles: Claude COTE

Alma et les environs 662-7929  
St-Felicien et les environs 679-3832  
Sans frais interurbains Abonnement et Service à domicile 545-4664  
Petites annonces classées 545-4695

chef de pupitre: Charles J. GAUVIN  
Directeur des ventes: Paul BERGERON  
Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY  
Directeur mise en marche à la circulation: Jean BELAND  
Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France Presse Associated Press et Reuter et de l'UNPA (Canadian Daily Newspaper Association) Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean



Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec Courrier de la Deuxième classe (no 3213)

## LE QUOTIDIEN TARIF D'ABONNEMENT

Par porteur au Saguenay-Lac-St-Jean \$1.25 par semaine  
Prix dans les dépôts \$0.25 la copie

### PAR LA POSTE:

Sag - Lac-St-Jean Côte-Nord  
6 mois: \$37.00  
1 an: \$70.00  
Autres régions au Canada  
6 mois: \$45.00  
1 an: \$85.00  
Pays étrangers:  
6 mois: \$65.00  
1 an: \$125.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et par payé en numéraire. No d'enregistrement: 3213  
Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec

## REFLEXION

Quand vous voyez quelque chose que vous aimez... ou quelqu'un... qu'on le sache!

C'est ce qui fait la beauté et la valeur de la vie...

Comité des relations humaines de Musac INC



**BVA ET ELECTRONIQUE** — Le Bureau des véhicules automobiles de Jonquière a profité de la visite du ministre des Transports, M. Lucien Lessard, pour faire la démonstration d'une nouvelle machine électronique.

Celle-ci permet, en quelques secondes, d'obtenir n'importe quel renseignement sur tout permis de conduire ou certificat d'immatriculation québécois.

## Transport en commun

# Lessard ne changera pas le fond du projet de loi

par Claude Fortin

**JONQUIÈRE** — Les doléances présentées par des agents du milieu au ministre des Transports n'inciteront celui-ci à effectuer que des modifications mineures à son projet de loi sur le transport en commun. En tournée, de consultation, hier, dans le Haut-Saguenay, M. Lucien Lessard a indiqué qu'il ne consentirait pas à modifier le fond de son projet de loi.

Il faut s'attendre, à la lumière de ses propos, à ce qu'on conserve le principe de la corporation intermunicipale et l'obligation, pour ces corporations, d'acquiescer les actifs de l'entrepreneur qui détient actuellement le permis de transport par autobus sur le territoire.

La ville de Jonquière et le comité intermunicipal sur le transport en commun dans le Haut-Saguenay risquent, en ce sens, de voir certaines de leurs importantes requêtes repoussées dès le départ. Jonquière, dans le mémoire qu'elle a présenté au ministre, a requis un choix entre la formation de corpora-

tions municipales ou intermunicipales. Au cours de sa conférence de presse d'hier après-midi, M. Lessard a clairement indiqué qu'on formerait, dans le Haut-Saguenay, une corporation intermunicipale qui desservira La Baie, Chicoutimi et Jonquière.

Le ministre des Transports n'acquiescera pas non plus à la demande du comité intermunicipal sur le transport en commun, qui voudrait voir abolir l'obligation d'acquiescer les actifs de Transport Régional.

À ce sujet, M. Lessard a expliqué le fait d'enlever, sans dédommagement, à l'actuel détenteur, un permis qu'il a acquis de la Commission des Transports équivalait à une injustice et constituerait un accroc à la loi qui existe déjà.

Le processus d'acquisition des actifs de Transport Régional pourra se faire de gré à gré ou, si les parties n'arrivent pas à s'entendre dans un délai que pourra fixer la nouvelle corporation, cette dernière pourra faire appel au tribunal d'expropriation. Celui-ci déterminera la valeur des actifs à être acquis.

Pour éviter toute interruption du service de transport en commun pendant la période dite de transition, le projet de loi prévoit la reconduction immédiate de l'entente qui lie présentement Transport Régional et les villes du Haut-Saguenay. Le lien sera maintenu jusqu'à ce que la nouvelle corporation intermunicipale de transport en commun soit en mesure d'opérer elle-même, sur le territoire, le service pour lequel elle aura été créée.

Le projet de loi, dans l'ensemble, prévoit de nombreuses modalités. Il paraît toutefois particulièrement utile d'en retenir que le gouvernement assumera entre 45 et 55 p.c. du

déficit, quelque 30 p.c. des frais d'acquisition des actifs de Transport Régional et que la nouvelle corporation aura plein droit de regard sur le budget du service de transport en commun. Comme elle le fait cependant pour les budgets municipaux, la Commission municipale aura le droit d'accepter, de suggérer des corrections ou de refuser les budgets du service de transport en commun.

### L'avenir

M. Lessard a laissé poindre certains projets d'évolution des services de transport en commun.

Il s'est notamment dit favorable à l'intégration des transports scolaire et municipal. Le premier permettrait de rentabiliser le second, a-t-il précisé.

Le ministre a néanmoins indiqué qu'il faudrait encore des études et prévoir certains délais, avant d'en arriver à cette intégration.

Il a par ailleurs émis l'opinion que les corporations intermunicipales pourraient éventuellement, dans l'avenir, acquiescer de l'importance, et en arriver à se trouver à la base d'une sorte de gouvernement régional.

Par ailleurs, dans un autre domaine, le ministre a indiqué qu'il avait demandé une enquête scientifique sur les dangers de la Route 170, de façon à en faire une priorité de son ministère dès l'an prochain.

Au cours de la rencontre qu'il a eue avec les représentants de la ville de Jonquière, M. Lessard s'est également dit prêt à négocier un protocole d'entente en vertu duquel le gouvernement défrayerait la moitié du coût de renovations et de reorganisation du réseau d'arteres du centre-ville.

## Alma-La Baie

# La réalisation de l'autoroute devrait être entreprise en 1980

**CHICOUTIMI** — Si tout se déroule normalement, on entreprendra la réalisation de l'autoroute Alma-La Baie en 1980. On ne sait toujours pas, cependant, à quelle extrémité on amorcera les travaux.

S'adressant hier aux membres du Cercle de presse du Saguenay, le ministre des Transports du Québec, M. Lucien Lessard, a évité de s'étendre sur l'importance de la décision politique en la matière, réjettant plutôt sur le dos des contingences techniques la responsabilité de la décision concernant le lieu de l'amorce des travaux.

Le ministre a admis qu'il faudrait passer par le canal de la décision politique. Il a toutefois beaucoup plus insisté sur l'incidence du déroulement du processus d'expropriation susceptible, d'après lui, de devenir le facteur déterminant de la décision d'amorcer l'autoroute du côté du Lac-Saint-Jean ou de celui de La Baie.

Le bon déroulement de ce processus d'expropriation conditionnera également le moment du début des travaux a précisé le ministre.

M. Lessard a déclaré que les fonctionnaires travaillaient présente-

ment "ventre à terre" à la mise au point du projet de réalisation de la route 70. Il n'existait aucune étude sur le sujet, et il faut encore réaliser les plans et devis, a-t-il indiqué. On doit commencer l'exécution de ces plans et devis dès le début de 1978.

Au sujet du boulevard Talbot, le ministre a souligné que le travail en vue d'en faire une autoroute était déjà bien amorcé et que celui-ci se poursuivrait normalement en ce sens dans l'avenir.

### Pont de Tadoussac

M. Lessard s'est également exprimé sur la question du projet de pont sur la rivière Saguenay, entre Tadoussac et le comté de Charlevoix.

Ce projet intéressant au plus haut point son comté, il a dit l'avoir particulièrement à coeur.

Le ministère des Transports a commandé une étude sur le sujet, et le ministre s'attend à en obtenir les résultats préliminaires vers la fin de 1978.

Au mieux, et tenant compte de l'échéancier de construction de 10 à 12 ans, il appert qu'il ne faille pas

compter sur la réalisation de ce pont avant le début des années '90.

### Le camionnage

Le ministre a de nouveau défendu sa position sur le règlement 112, prévoyant le regroupement, par régions, des camionneurs artisans et des camionneurs entrepreneurs sous un même poste d'affectation.

Il a rappelé que la politique du gouvernement n'avait consisté qu'à laisser les camionneurs choisir eux-mêmes la formule sous laquelle ils se regrouperaient, et ce sont les camionneurs, a-t-il ajouté, qui ont choisi la formule compagnie de préférence à la formule coopérative. De toute façon, de préciser M. Lessard, la formule adoptée ne diffère pas tellement de la coopérative puisqu'elle prévoit également l'utilisation du système "un homme un vote".

Les principes sous-jacents au règlement avaient de toute façon, recueilli l'approbation de l'ensemble des camionneurs avant sa promulgation, a-t-il précisé.

Le ministre a invité les partisans de la formule coopérative à ne pas cesser de se battre pour la solution à

laquelle ils croient, même si leurs moyens paraissent plus restreints que ceux de l'autre partie. "C'est une erreur de se retirer (...). Les absents ont toujours tort", a-t-il déclaré.

## Transport régional

# Les employés syndiqués garderont leurs emplois

par Laval Gagnon

**CHICOUTIMI** — Les employés syndiqués de Transport régional ont obtenu hier l'assurance du ministre des Transports, M. Lucien Lessard, qu'ils deviendront des salariés de la Corporation intermunicipale sur le transport en commun dans le Haut-Saguenay, organisme qui naîtra éventuellement de la loi 73.

Au cours d'une conférence de presse hier, la présidente régionale du Conseil central de la CSN, Mlle Denise Leduc, a livré l'essentiel de la rencontre intervenue plus tôt entre le ministre et les intervenants syndicaux dans le

dossier, et donné les grandes lignes du mémoire remis à M. Lessard.

Ainsi, le ministre, tout en ne cachant pas son désir de voir créer dans le Haut-Saguenay une corporation intermunicipale, a rassuré le syndicat sur l'avenir des employés de Transport régional.

Dans le mémoire, la CSN demande notamment au gouvernement de favoriser d'abord une corporation pour le Haut-Saguenay, et le temps venu, au Lac-Saint-Jean.

Elle voudrait aussi que deux salariés siègent sur le conseil d'administration de la corporation.

La centrale syndicale voulait pas ailleurs obtenir des éclaircissements au sujet de quelques articles de la loi:

— article 42: que les employés jouissent d'une protection complète lorsque la corporation loue du matériel roulant.

— article 49: objection complète à ce niveau; on refuse que l'organisme intermunicipal puisse accorder l'exploitation du service à un contractant.

— article 85: on voudrait que le déficit d'exploitation du service soit assumé par une taxe sur l'évaluation imposable des biens commerciaux, financiers et industriels.

La CSN voudrait aussi que la corporation regroupe tout le secteur du transport en commun, soit les autobus nolisés (tourisme régional) et les autobus scolaires.

### Transition

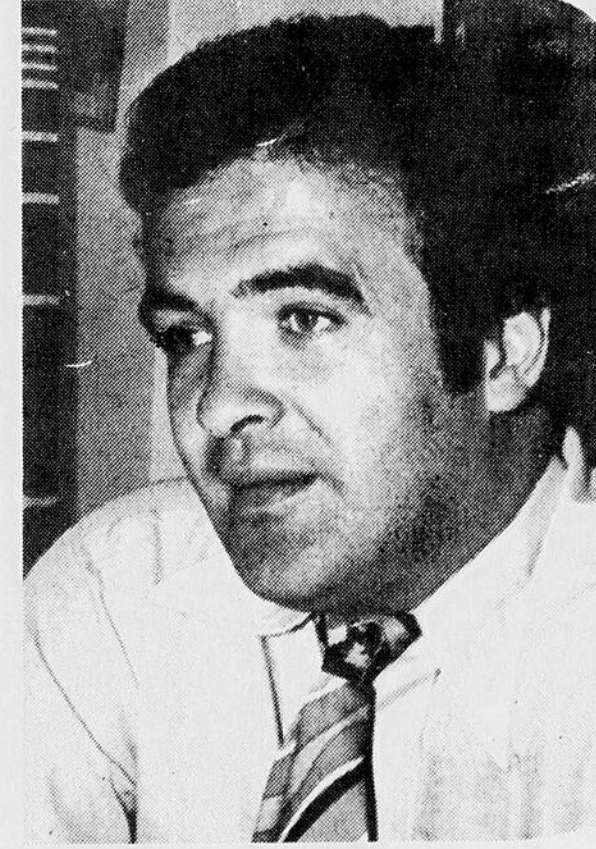
Par ailleurs, une rencontre devrait se tenir la semaine prochaine entre les intervenants afin de convenir des modalités de la période de transition qui prévaudra jusqu'à la mise sur pied effective de la corporation.



Jean-René Moreau



C.-A. Gauthier



Gaston Blackburn

## Roberval

# Le Cercle de presse décerne ses prix

**ST-FÉLICIEN** — Il y avait remise de prix hier soir à St-Félicien. En effet, le Cercle de presse du comté Roberval, dont le président est M. Richard Laprise, honorait les personnalités régionales qui se sont distinguées dans diverses sphères de l'activité humaine.

Les récipiendaires sont: le prix Ouananiche, le plus combattant, a été décerné à M. Gaston Blackburn, président de la Traversée internationale du lac Saint-Jean; le prix Brochet a été remis à M. C.-A. Gauthier, député fédéral du comté Roberval afin de souligner son quinzième anniversaire de vie politique; le prix Doré, le plus combattu, a été attribué à M. Jean-René Moreau, président du cinquantième anniversaire de Dolbeau; le couple Jean-Rock Laprise de Normandin a mérité le prix Truite qui souligne leur travail à la Commission Pedneault, tandis

que le prix Mené a été accordé au jeune Michel Allard du club Jouvenceau de Dolbeau.

Les prix ont été remis par des membres du Cercle de presse dont le vice-président M. Jean-Jules Simard, Michel Bouchard et les deux vénérables du journaliste au lac Saint-Jean, Jean-Claude Saint-Pierre et Laurent Tremblay, tout cela sous l'habile direction du maître de cérémonie, M. Georges-Aimé Paquin.

Parlant de vénérables, comme toujours, l'ami Jean-Claude a été très éloquent lorsqu'il a présenté le prix Ouananiche, le gros prix du Cercle en quelque sorte, à M. Gaston Blackburn. Il a fait observer que l'équipe dirigée par Gaston Blackburn avait sauvé la traversée de la noyade en faisant davantage participer la population et en créant des activités en consé-

quence. Il a principalement fait mention de la Place de la traversée qui s'adresse à toute la famille et à tous les âges.

D'autre part, au sujet du prix Doré à M. Jean-René Moreau, le confrère Laurent Tremblay a noté le succès du cinquantième anniversaire de la ville de Dolbeau dont il était le président malgré nombre de re-mous.

En résumé chaque présentation a mis en évidence la combativité, la persévérance et la disponibilité des personnes couronnées par les journalistes.

Par ailleurs, M. Alfred Hamel, ex-maire de l'ancienne municipalité de Saint-Félicien avait accepté la présidence d'honneur de cette soirée à laquelle assistaient nombre de personnalités de la région.

Tel.: 549-7461

**R.-Guy Dion, O.D.**

OPTOMETRISTE

302, St-Valier — Chicoutimi

**INGENIEURS-CONSEILS**



**HUI, GAUTHIER & Associés**

424, rue Fay, Arvida

TEL.: 548-3111

RONALD HUI

LOUIS-MARIE GAUTHIER

ING., M.C.S.M.E.

ING., M.S.C.G., M.S.C.G.

**Noël-André Gagné, c.i.a.**

Tenue de livres

Impôt sur le revenu

Préparation des paies

Gestion financière

250 est, Racine Chicoutimi

543-3844

294, de la Savoie, Jonquière

547-4379

# COMMENTAIRE QUOTIDIEN

## Radio-Canada et Radio-Québec nous délaissent

Après avoir attendu un quart de siècle pour que la Société Radio-Canada loge convenablement son personnel à sa station radiophonique CBJ, faudra-t-il patienter jusqu'à l'an 2000 pour mériter enfin, de la grande société, un service de télévision décent?

Présentement, on le sait, c'est CKRS-Jonquière, une firme privée, qui détient un contrat d'affiliation avec Radio-Canada. Mais l'exploitation de la télévision s'avérant de plus en plus décevante, l'accent du moins pour l'information est mis à la radio qui est d'ailleurs logée dans un nouvel édifice, au parc industriel de Jonquière, depuis quelque temps. La compagnie prend ainsi la précaution de bien distinguer les deux dont l'un (la radio) offre une rentabilité intéressante, alors que l'autre (la télévision) éprouve des difficultés, surtout avec la pénétration du câble.

Le poste affilié s'en tient donc à la transmission des émissions imposées par le réseau ou celles qui offrent le plus d'attrait, comme les romans-savons et les rencontres dans le sport professionnel.

Les bulletins de nouvelles sont incomplets, les véritables émissions d'affaires publiques, claires, et la production locale est réduite aux capsules publicitaires.

Le plus frustrant, c'est que le téléspectateur friand d'information doit — s'il est abonné au câble — synchroniser CJBR-Rimouski pour voir "Ce soir" et d'autres émissions de même valeur.

On en est réduit à présenter du cinéma à la meilleure heure d'écoute, au début de la soirée. Quand on passe à Radio-Québec pour déguster les documents servis par cette autre société

d'Etat, le menu comprend généralement des mets conçus à Montréal, par des réalisateurs enfermés dans des studios de la métropole et projetant l'image du Québec à travers le prisme de leur formation et de leur mentalité de métropolitains...

Le CRTC (Conseil de la radio-télédiffusion canadienne) a blâmé Radio-Canada de concentrer ses intérêts dans les grands centres, et dans son discours prononcé devant l'Empire Club de Toronto, la semaine dernière, le président A. W. Johnson, constatait "cette plainte très répandue selon laquelle les informations diffusées par les réseaux à l'échelle du pays trahissent un parti pris géographique, qu'elles reflètent Toronto, Montréal et Ottawa mais ignorent le reste du pays".

On pourrait ajouter que les trois réseaux de télévision, Radio-Canada, Télé-Métropole et Radio-Québec se

désintéressent absolument de la vie communautaire des régions comme la nôtre.

Radio-Canada devrait contribuer à combler cette lacune en poursuivant son effort chez nous. Elle pourrait ainsi acquérir, comme à Rimouski, sa propre station de télévision. Son initiative réanimerait la production régionale, ouvrirait de nouvelles avenues aux travailleurs de la télévision et surtout, elle provoquerait une amélioration des services offerts par ce média, chez nous.

**Bertrand TREMBLAY**

## OPINION DES AUTRES

### Les juridictions peuvent se chevaucher

Les conflits de juridiction fédéraux-provinciaux sont aussi canadiens que notre recherche d'une identité nationale.

Leur semence se trouve dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. La tentative de nos pères de délimiter les juridictions politiques, en ce pays, n'ont pas résisté à l'épreuve du temps.

Le domaine de la propriété et de la gestion des richesses naturelles en est un exemple et le rebondissement des \$500 millions de taxes de la Saskatchewan en est un cas d'école.

La Cour suprême a décidé que la Saskatchewan avait outrepassé son droit constitutionnel de taxer pour deux raisons.

Premièrement, la taxe ne constituait pas une "taxation directe à l'intérieur de la province", le seul genre de taxes que l'AANB accorde aux provinces.

Deuxièmement, les juges ont décrété que la taxe permettait à la Saskatchewan de fixer le prix du pétrole hors de ses frontières — une autre chose défendue par la constitution puisque l'Ottawa détient juridiction exclusive sur le commerce interprovincial...

Il est clair que les gouvernements fédéral et provinciaux ont de légitimes revendications et soucis en des domaines comme ceux des richesses naturelles et du commerce. Il serait plus constructif de reconnaître que des pouvoirs se chevauchent au lieu d'essayer de les éliminer par des décisions des tribunaux.

Ces querelles seraient plus démocratiquement réglées si on laissait aux élus du peuple le soin de les régler par la négociation, par la discussion, même si cela devait amener une révision de la constitution.

Nous avons déjà des ministères fédéral et provinciaux des affaires intergouvernementales. On devrait peut-être leur donner plus de responsabilités.

Nos gouvernements se conduisent actuellement comme des adversaires jaloux. Il serait peut-être temps pour eux de reconnaître et d'accepter le fait que leurs juridictions peuvent se chevaucher sans

que ce soit nécessairement désastreux. "The Medicine Hat", le 26 novembre.

### La sécurité nationale devient un prétexte

Un juge de la Cour supérieure du Québec vient de placer enfin dans une juste perspective une polémique au sujet de la GRC qui devenait mêlée à des arguties sur la sécurité nationale et les juridictions.

Le juge en chef associé, James Hugessen, a rejeté la tentative du solliciteur général Francis Fox de suspendre l'enquête Keable, commission créée pour enquêter sur des allégations de méfaits policiers au Québec...

Le juge Hugessen a rejeté les arguments d'Ottawa et la limpidité de son jugement ne laisse aucun doute sur ce qui doit avoir préséance. "Les crimes commis au nom de la sécurité nationale n'en sont pas moins des crimes et doivent être punis comme tels".

"Ce n'est pas en se cachant derrière le voile de la sécurité nationale que le ministre peut empêcher la justice de suivre son cours envers ceux qui ont enfreint la loi, quelle que soit l'importance de leurs fonctions".

La province a la responsabilité première d'enquêter sur ces allégations parce qu'elle a juridiction sur l'administration de la justice...

"Dans les circonstances, exerçant ma discrétion personnelle, je ne suis paralysé, ne fût-ce que provisoirement, le fonctionnement de la Commission d'enquête qui a pour but d'éclairer le public", dit le juge.

M. Fox s'inquiétait surtout de la possibilité que des éléments de la GRC amenés à témoigner dévoilent des renseignements secrets.

Il s'inquiétait donc que la Loi de la Cour fédérale, qui lui donne le pouvoir de refuser de déposer certains documents à l'enquête en invoquant la sécurité nationale, n'étende pas ce pouvoir à des dépositions verbales...

Le message à Ottawa est fondamental. Il ne peut invoquer des raisons de "sécurité nationale" pour empêcher que l'on enquête sur des actes douteux de la police. Evidemment pas.

"The Edmonton Journal", le 29 novembre.

### Trudeau consulte...

Quand le premier ministre Trudeau a entrepris sa série de rencontres avec les premiers ministres provinciaux, il se proposait de parler d'unité nationale et de détourner l'attention nationale de questions plus déprimantes comme la GRC, le chômage, la crise économique.

Il n'y a pas réussi. MM. Bennett et Lougheed, les premiers chefs provinciaux à qui M. Trudeau a rendu visite, ont exprimé clairement leur conviction que c'est l'économie et non le Québec qui est le grand problème du pays.

Le premier ministre canadien a dû adapter sa réflexion et sa stratégie à ce que les provinces voulaient dire, non à ce qu'il voulait entendre...

...A Halifax, le premier ministre a dit aux chômeurs de ne pas désespérer et à Terre-Neuve, il a dû affronter une foule de citoyens sans travail et courroucés qui voulaient savoir ce que le gouvernement était disposé à faire pour eux, à part l'aumône...

La menace de sécession du Québec a pénétré les provinces de l'idée que non seulement elles ont un plus grand rôle à jouer dans la Confédération, mais qu'elles constituent en réalité le pouvoir réel derrière l'effort national pour tenir le pays uni.

Le gouvernement fédéral semble commencé à le comprendre aussi, en partie, grâce aux pèlerinages du premier ministre dans les provinces.

On attribue au premier ministre Trudeau l'intention de faire des propositions précises, tant au niveau constitutionnel qu'économique. Les initiatives des provinces (à l'exception attendue du Québec) doivent être également bien planifiées et détaillées pour assurer le contre-poids que les provinces elles-mêmes disent désirer.

"The Ottawa Journal", le 30 novembre.

### La taxation des richesses naturelles

Les Canadiens ne devraient pas trop se réjouir de la dernière escarrouche dans la bataille perpétuelle pour déterminer qui a le droit de faire quoi dans le domaine des taxes sur le revenu provenant des richesses naturelles. Car il importe peu que l'un ou l'autre des trois "partenaires" dans la mise en valeur des richesses — le gouvernement fédéral, un gouvernement provincial en particulier et l'industrie privée gagne une bataille, si la mise en valeur future de nos richesses est menacée, tous les Canadiens y perdront.

Le cas d'espèce est la décision significative de la Cour suprême du Canada qui, la semaine dernière, a trouvé inconstitutionnelle la méthode du gouvernement de la Saskatchewan de taxer le revenu d'une société pétrolière. Cette société, appuyée par le gouvernement fédéral, a plaidé avec succès que la province avait touché au commerce interprovincial et aux exportations, qui sont de juridiction fédérale. La Saskatchewan, appuyée par l'Alberta, le Manitoba et le Québec, n'a pas réussi à convaincre la Cour que les royautés ne sont que l'exercice du droit provincial d'administrer les richesses naturelles...

... Pour servir les intérêts canadiens par la mise en valeur continue des richesses naturelles, les responsables des décisions politiques doivent trouver un équilibre convenable entre les trois "partenaires". La zizanie destructive devrait faire place aux avantages mutuels. "The Calgary Albertan", le 29 novembre.

### Réseau Parizeau: simple service de renseignements

TOUT CE QU'ON PEUT NOUS REPROCHER, C'EST D'AVOIR FAIT DES FILATURES, QUI SONT D'AILLEURS UN SECTEUR MOU DE L'ÉCONOMIE...



## PAROLE AUX LECTEURS

### Il faut dépolluer l'information

La page du journal qu'on appelle "Fourre-tout", pour moi, cette page est comme une rivière, ou un fleuve pollué. Vous savez, on nous montre de temps à autre cette image pitoyable à la T.V. d'un cours d'eau qui charrie toutes ces immondices qui nous donnent des hauts le coeur, parce que tous, on se sent un peu coupable d'avoir ainsi sali cette merveille qu'était une rivière ou un cours d'eau pur.

Ceci, pour en venir à cette page de notre journal "Fourre-tout", où, à peu près régulièrement, on voit passer de ces immondices.

La semaine dernière, c'était une nouvelle concernant un missionnaire Mormon qui avait été violé. Hier, c'était le mariage d'un prêtre catholique avec force détail d'officiant à une concélébration.

Ainsi le "Fourre-tout" contribue à polluer les esprits et les coeurs en charriant ces scandales, en les mettant en évidence. Que ce soit vrai, je n'en doute pas; là n'est pas mon propos, mais où je conteste, c'est qu'on se croit obligé d'informer ses lecteurs de toutes ces misères humaines qui scandalisent et mettent subtilement dans les esprits le "mal" car personne n'apporte la lumière, pour dépolluer ce que "Fourre-tout" charrie.

Messieurs, les journalistes, vous nous informez... Quelle mission magnifique, mais aussi vous polluez. Je rêverais d'un prêtre spécialiste qui serait chargé au fur et à mesure que passe votre pollution, de dépolluer en neutralisant les effets no-

cifs de votre information. Par exemple, en disant que ce prêtre qui a posé ce geste et ses confrères qui ont concélébré avec lui son sacrilège, et en éclairant avec la doctrine de l'Eglise qui bénit les mariages et qui consacre les prêtres au sacerdoce, oui il faut quelque chose pour dépolluer et pour contre-balancer les effets nocifs de votre page du "Fourre-tout".

Après avoir charrié la pollution, voilà mon propos et je conteste, parce que subtilement on charrie le "mal" comme nos rivières charrient nos immondices et dont tous nous souffrons, et sommes coupables si nous ne dépolluons pas.

Au responsable de "Fourre-tout", salut, et un conseil, laissez donc à Allo Police, ce genre d'information dont vous semblez si friand, nous voulons un Quotidien non pollué.

Adrienne-B. Brassard, 1209, rue Ravel, Chicoutimi. Le 9 décembre.

883, rue Rolland, Roberval. Le 28 novembre.

Marcel Leblanc, directeur Québec-Canada, section Ville Roberval.

## SAVOIR DIRE

### Entre deux mots Savoir et ignorer

J'ai encore lu dernièrement dans un journal: "Vous n'êtes pas sans ignorer." Il faut dire: "Vous n'ignorez pas", ou: "Vous n'êtes pas sa savoir." Il y a aussi une acception anglaise du verbe "to ignore", que le français ne connaît pas dans son équivalent: ignorer. On dit correctement en anglais "I ignore him", en voulant dire: "Je ne fais pas attention à lui." Mais en français, le verbe ignorer ne peut marquer l'abstention, le fait de tenir quelqu'un ou quelque chose à l'écart; ignorer, c'est ne pas savoir. On trouve parfois dans le courrier un avis de paiement ou un rappel qui porte cette phrase: "Si vous avez fait le nécessaire, ignorer cet avis." C'est une tournure fautive. L'expression correcte est: Si vous avez fait le nécessaire, ne tenez pas compte de cet avis.

Louis-Paul Béguin

## A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinions.

Ces opinions émises par nos correspondants se doivent d'être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

Le journal se réserve toutefois le droit du choix des lettres à publier une sélection basée sur l'intérêt général pour les lecteurs.



La Chamouchouane telle qu'elle apparaît aujourd'hui...

L'arnachement

# L'Hydro-Québec n'entend pas prendre de décision avant 1983

CHICOUTIMI — Contrairement aux conclusions tirées par certaines personnes par suite d'articles parus récemment dans les journaux de la région, ce n'est pas avant 1983 que l'Hydro-Québec sera en mesure de prendre quelque décision que ce soit quant à l'aménagement éventuel de centrales sur la rivière Chamouchouane.

Dans un communiqué émis hier, un porte-parole de l'Hydro-Québec pour la région Saguenay, M. Claude Maltais, a expliqué les différentes étapes que tout projet éventuel de l'Hydro-Québec doit franchir avant qu'une décision soit prise d'en faire ou non la construction.

"Chaque projet d'aménagement hydro-électrique doit franchir une grille de trois étapes, a dit M. Maltais, et chaque projet est considéré par suite de chacune de ces étapes.

"La première étape qui dure environ un an permet de faire une évaluation grossière du potentiel hydro-électrique d'une rivière et du nombre de barrages qu'il apparaît possible d'y aménager; elle permet entre autres d'identifier les impacts majeurs qu'un aménagement aurait sur

l'environnement. Toutes les rivières importantes du Québec ont déjà fait l'objet d'une telle étude, de préciser M. Maltais.

"C'est au stade suivant, soit celui d'avant-projet préliminaire qu'interviennent le facteur économique et les notions plus précises d'impact sur l'environnement. Les études techniques permettent d'établir une première phase d'optimisation des installations sur la rivière tandis que les études d'environnement tentent de déterminer les effets du projet sur le milieu bio-physique et humain de même que les mesures correctrices qui pourraient être apportées.

"Les études d'avant-projet préliminaire durent généralement deux ans, a précisé le porte-parole de l'Hydro-Québec. Les résultats obtenus permettent de savoir si on entreprend l'étape suivante, celle de l'avant-projet définitif."

"Les expertises entreprises à ce troisième stade s'échelonnent sur trois ans environ; elles visent à intégrer le projet au plan d'aménagement régional et permettent d'établir sa rentabilité à l'intérieur du programme d'équipement de l'Hydro-Québec. Le projet est à ce moment comparé à plusieurs autres aménagements possibles sur d'autres ri-

vières qui présentent également de l'intérêt.

"Ce n'est que par suite de cette dernière étape qu'il est possible de décider de réaliser le projet, de le reporter à une date ultérieure ou de l'abandonner", a dit M. Maltais.

**Pas avant cinq ans**

En ce qui concerne la rivière Chamouchouane, le porte-parole a indiqué que les études d'environnement qui seront entreprises en 1978 s'inscrivent à l'étape de l'avant-projet préliminaire.

"Si on décide de passer à l'étape suivante, a-t-il dit, il restera donc un minimum de cinq ans avant que l'Hydro-Québec ne soit en mesure de prendre une décision quant à la réalisation de ce projet.

"D'ici là, a ajouté M. Maltais, des consultations auprès des populations locales et des divers ministères intéressés auront lieu dans le cadre des études d'environnement. Les spécialistes vont également examiner tous les aspects du projet reliés à l'environnement et notamment celui de la ouananiche, bien conscients qu'il représente une contrainte à la réalisation du projet.

"Comme c'est notre habitude, a conclu le

porte-parole, nous tiendrons au courant de l'évolution du dossier non seulement les ins-

tances et les personnes directement intéressées, mais également toute la population régionale."

## AVOCATS

### AUBIN, FILLION, BRISSON, FOURNIER & COTE AVOCATS ET PROCUREURS

Gérald Aubin LL. L. CR      André Fillion LL. L.  
Enc. Brisson LL. L.      Alain Côté LL. L.  
Louis-Charles Fournier LL. L.      Daniel Côté LL. L.

110 EST, RUE RACINE - CHICOUTIMI      TELEPHONE: 543-0786  
631, 3e RUE, VILLE DE LA BAIE, TEL.: 544-8845  
Tous les jours de 9 hres à 5 hres.  
Lundi et vendredi de 7 hres à 6 hres p.m.

## LAVOIE & MENARD

AVOCATS

Jean-Marc Lavoie — André Ménard  
110, RACINE EST (suite 124)  
CHICOUTIMI — 545-4901

## PAGE, ROY, GIRARD & GAUTHIER

AVOCATS

Roger Page, B.A., LL.L.  
Claude Roy, B.A., LL.L.  
Carol Girard, D.E.C., LL.L.  
Françoise Gauthier, D.E.C., LL.L.

123, RACINE EST, SUITE 110  
CHICOUTIMI — 543-0725

## FRADETTE, BERGERON, CAIN, PREVOST, LAMARRE, CASGRAIN & WELLS

AVOCATS

Roland Fradette C.R.      Pierre Bergeron C.R.  
Michael-H. Cain C.R.      Gilles Prevost LL. L.  
François-G. Lamarre LL. L.      Paul Casgrain LL. L.  
Guy Wells LL. L.      Martin Côté LL. L.  
Claude Gauthier LL. L.      Carl Lachance LL. L.  
Pierre Simard LL. L.      François G. Tremblay B.C.L.

EDIFICE MURDOCK  
110 EST, RACINE — CHICOUTIMI — TEL.: 549-6296

## DUFOUR & COTE

AVOCATS ET PROCUREURS

Me Richard Dufour LL. L.  
Me Gabriel-M. Côté LL. L.  
23, RUE RACINE EST — CHICOUTIMI  
TEL.: 549-8150

## LE TRAVAIL

# Manifestation à l'Office de la construction du Québec

CHICOUTIMI — Plusieurs dizaines de travailleurs de la construction (FTQ) ont manifesté hier, devant les bureaux régionaux de l'Office de la construction du Québec, afin d'obtenir l'abolition de certains articles du nouveau règlement sur le placement dans l'industrie de la construction.

Parmi les travailleurs, on en remarquait plusieurs du chantier de la Donohue à Saint-Félicien.

Près d'une dizaine d'articles du règlement adopté le 26 octobre dernier, "sont carrément inacceptables", soutiennent les représentants syndicaux.

Ces derniers n'acceptent pas que l'office "puisse contrôler les agences de placement syndical", et qu'il "s'ingère dans la vie interne des unions dans le but déguisé de détourner les syndiqués de la construction de leurs associations syndicales".

On n'accepte pas, de plus, en la qualifiant de concurrence, l'action des agences de placement du gouvernement.

Par ailleurs, on s'objecte à ce que "les employeurs maintiennent leurs politiques d'embauche à la barrière du chantier, quand ce n'est pas à la taverne (...)".

On soutient en outre que les mesures de sécurité du règlement constituent une menace au gagne-pain du travailleur.

"Nous n'avons jamais réclamé ce règlement sur le placement, allègue-t-on. Au contraire, nous avons toujours maintenu que le placement était, de droit, et de tradition, une exclusivité syndicale. Le présent règlement sur le placement nous prouve le bien-fondé de notre revendication", soutient-on encore.

### Enseignants

Un groupe d'enseignants en sciences de l'école Charles-Gravel de Chicoutimi ont manifesté hier afin d'obtenir de la direction de l'institution l'engagement d'un appareteur des laboratoires.

Selon ce qu'il a été possible de savoir, les enseignants soutiennent que l'absence d'un appareteur nuit considérablement à leur travail, et donc à l'enseignement qu'ils dispensent.

### CEC

Jeudi soir, quelques grévistes du Centre éducatif et culturel, accompagné de sympathisants syndicaux, ont dressé des lignes de piquetage devant la Librairie Garneau de Place du Royaume, afin de sensibiliser le public à leur conflit.

Hier, la présidente de la CSN, Mlle Denise Leduc, a indiqué que l'opération avait obtenu un succès complet, et a tenu à remercier la population pour sa compréhension. Deux personnes seulement, semble-t-il, ont franchi les lignes de piquetage.

### Loi 45

Réunis mercredi à Alma, les membres du Syndicat des employés du CSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ont décidé, après étude, d'appuyer totalement la CSN dans ses démarches pour l'abolition des amendements au projet de loi 45.

Un porte-parole syndical, M. Jean Nicol, indiquait hier que les amendements étaient "totalement inacceptables pour l'ensemble des travailleurs".

## ca COMPTABLES AGREES

Région Saguenay, Lac-St-Jean

### Couture, Boillat & Ass.

Yvon Couture, c.a      Pierre Boillat, c.a

1461, boul. Walberg,  
Dolbeau  
276-1152

### Claude Gagnon

250, Racine est  
Chicoutimi  
Tel. 543-5161

### Gauthier, Tremblay, Legault, Boivin, Dallaire, Turcotte & Associés, c.a.

Antoine Gauthier, c.a      Julien Lemieux, c.a mba      Denis Boivin, c.a  
Pierre Legault, c.a      Rosaire Boivin, c.a      Roger Boivin, c.a  
Egide Dallaire, c.a      Gilles Turcotte, c.a      Normand Gosselin, c.a  
André Gauthier, c.a      Yvon Carrier, c.a      Luc Simard, c.a  
Charles Tremblay, c.a      Camil Bergeron, c.a      Roger Lavoie, c.a

ROBERVAL - LA MALBAIE - LA BAIE - ST-FELICIE  
BUREAU PRINCIPAL: 110, Racine est, Chicoutimi - G7H 1R2 - Telephone: (418) 549-6650  
Appels provenant de Dolbeau, Roberval, St-Félicien, St-Prime - Aucun frais - Zenith 12170

### Hamel, Leclerc & Ass.

Jules Hamel, c.a      Gilles Lapensee, c.a  
Normand Leclerc, c.a      Laval Boulianne, c.a

535 ouest, rue Collard  
Alma, P.Q.  
Tel. (418) 668-8325

### La Roche, Gobeil, Potvin, Boivin & Associés

Raymond-J La Roche, c.a      Arthur Gobeil, c.a  
Pierre-Albert Potvin, c.a      Ronald Boivin, c.a

413 rue Racine,  
Chicoutimi  
(418) 549-4318

371, rue Bagot  
Ville de la Baie  
(418) 544-6847

### Lemieux, Harvey, Lemieux, Côté & Ass.

Remi Lemieux, c.a      Serge Lemieux, c.a  
Rosaire Harvey, c.a      Michel Côté, c.a

580, Sacre-Coeur, Alma - 662-6516  
5, St-Antoine, Métabetchouan - 349-3454

### Paul Martel & Cie Associés

comptables agréés  
385, rue Collard ouest  
Alma — Tél.: 668-8351  
Paul Martel, C.A.

### Rancourt, Perron & Ass.

André Rancourt, c.a      Rodrigue Perron, c.a

1230, boul. Walberg, suite 14  
Dolbeau  
276-2253



Portez un casque de sécurité approuvé par le gouvernement lorsque vous faites de la moto-neige.

## AVIS



### Ecole de Delta-Plane, Saguenay-Lac-St-Jean

VOUS ANNONCE

Une série de cours de vol libre, commençant les 17 et 18 décembre pour se poursuivre les 27-28-29 et 30 décembre.

Pour informations: 545-0358, JEAN-PAUL  
543-1707, DANIEL  
481-2144, HENRI

# FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



## LE VIEUX MARCHÉ

Louise et Charles Lessard portent le costume qui identifiera ceux qui seront à l'oeuvre au Vieux Marché, au cours de la prochaine édition du Carnaval-Souvenir 1878. Louise sera notamment hôtesse, tandis que Charles agit comme organisateur principal du comité responsable du Vieux Marché.



## SUBVENTION AU CARNAVAL

La Corporation du Carnaval-Souvenir de Chicoutimi a reçu une subvention de \$28,800 dans le cadre du projet Canada au Travail. Mme Laurence Duval, présidente, et M. Jacques Laforge, à droite, directeur général, sont en compagnie de l'animateur, M. Paul-André Desjardins. Ce projet créera huit emplois durant 20 semaines.

## RENDEZ-VOUS

### CHICOUTIMI

**AFEAS** — L'AFEAS Saint-Luc aura son assemblée lundi, le 12 décembre, à 20h00, au sous-sol de l'église.

**Filles d'Isabelle** — Assemblée des Filles d'Isabelle, cercle Elizabeth, Chicoutimi, à 18h30, demain soir. L'assemblée sera suivie d'un souper et d'un dépouillement d'arbre de Noël à la salle des Chevaliers de Colomb.

**Handicapés, parents des handicapés** — Vous voulez faire une démarche et vous ne savez pas où vous adresser... Vous êtes mal pris et vous voulez de l'aide... Appelez à 545-1575, CLSC (inter-association).

**SERENA** — A toute personne intéressée à recevoir de l'information sur les moyens actuels de planification familiale, test de recherche de grossesse et méthode symptomatique, SERENA, Service bénévole de régulation des naissances, offre de l'aide soit par appel téléphonique, accueil à domicile et enseignement public. Pour plus d'informations, téléphonez aux numéros suivants: Alma: 668-8427; Chicoutimi-La Baie: 549-8892; Dolbeau-Mistassini: 276-1864; Jonquière: 548-2188; Roberval-St-Félicien: 275-4554. Source: SERENA régional Saguenay-Lac-Saint-

Jean, 381, Deschêne, Arvida, G7S-4Z3. Tél.: 548-6428.

**Club Kiwanis** — Le souper hebdomadaire du club Kiwanis de Chicoutimi aura lieu lundi soir, à 18h30, à l'Hôtel Chicoutimi.

**Club Optimiste** — Le souper hebdomadaire du club Optimiste de Chicoutimi, aura lieu lundi soir, à 18h30, à l'Hôtel Chicoutimi.

**Club de photos** — Réunion hebdomadaire du Club de photos à 19h30, mercredi soir, au chalet du parc Rosaire-Gauthier, rue Bégin, Chicoutimi. Tous ceux que la photo intéresse sont cordialement invités. Amateurs, débutants ou expérimentés, on vous attend. Des surprises à prévoir d'ici Noël. Apportez votre caméra, des films et un trépied si possible.

**Club 4-H** — Le Club 4-H de Chicoutimi présente aux personnes de l'Age d'or, un spectacle de variétés dans le cadre de la période des Fêtes. Le tout se déroulera ce soir, à 19h30, à la polyvalente Lafontaine, Chicoutimi.

### JONQUIERE

**Souper de Noël** — Lundi, le 12 décembre, il y aura un souper de Noël du club Amitié loisir de St-Laurent, Jonquière. Il y aura messe à 16h30, suivi d'un cocktail et du souper. Gratuit pour les membres, \$3.00 pour les autres.

## LE CARNAVAL ET SES CONCOURS

La Corporation du Carnaval-Souvenir de Chicoutimi invite tous les groupes ou les personnes intéressés à participer aux compétitions de souque à la corde et de tir de chiens, à la confection de monuments de glace et les joueurs de musique à bouche, à s'inscrire le plus tôt possible au bureau du Carnaval-Souvenir, 67, Jacques-Cartier ouest, Chicoutimi, ou à téléphoner aux heures de bureau, à: 543-4438.

## RATS REVANCHARDS

Un python a appris à ses dépens que les rats avaient un sens aigu de l'honneur de l'espèce. Le serpent, qui s'était échappé il y a trois mois du cirque Bizzaro à Palerme, s'était réfugié près des abattoirs communaux où abondent rats et souris, son menu ordinaire. L'hiver venu, la gent trotte-menu a pris sa revanche. Elle a dévoré le python engourdi par le froid qui s'était réfugié dans une cavité du sol. Son propriétaire désolé a identifié les restes.

## SECRETAIRES CONVOQUEES

L'Association nationale des secrétaires, section du Saguenay-Lac-St-Jean, tiendra son souper le 13 décembre, à 18h30, au salon Cardinal du motel Richelieu, route 170, à Jonquière. Le souper sera suivi d'une courte réunion et du dépouillement de l'arbre de Noël. Toutes les secrétaires intéressées à participer à ce souper peuvent le faire en communiquant avec Louise Barbeau, à: 549-8756.

## RELIGIEUSE ET PRETRE INCULPES

Une religieuse et un prêtre catholique ougandais, soeur Canaranta Yakato et le père Paul Kibishanga, accusés du meurtre de neuf jeunes filles, sont actuellement jugés par la haute cour de Fort Portal, dans l'ouest de l'Ouganda. Selon la radio ougandaise, l'évêque de Fort Portal, Mgr Sapiro Magambo, est l'un des témoins à charge. Ayant appris l'an dernier que le révérend père Kibishanga avait créé une organisation baptisée "Les bons Samaritains", l'évêque en a ordonné la dissolution. Mais, on a passé outre à cet ordre, a dit Mgr Magambo. Il devait apprendre en juin dernier que neuf jeunes filles membres de l'organisation avaient été assassinées, a-t-il dit, toujours d'après la radio.

## LE RICHELIEU ET SA CAMPAGNE

Les membres du club Richelieu de Chicoutimi tenaient récemment leur campagne annuelle de souscription, laquelle a été suivie, comme par les années passées, d'un tirage de prix parmi les gens qui ont contribué. C'est Mme Marlène Legault, du 1000, rue Paré, à Chicoutimi, qui a remporté le premier prix, soit \$1,000. Les autres gagnants des prix secondaires ont été M. Victor Gagnon, du 1331, rue Hélène-Boulé, à Chicoutimi, \$500; M. Yvon Perron, de Jonquière, \$100; enfin, la Division forestière de la compagnie Price, \$100 (ce prix a toutefois été retourné au fonds des oeuvres du club Richelieu de Chicoutimi). Egalement, 25 autres prix de \$50 et de \$25 ont été attribués. Un porte-parole a mentionné que la campagne avait rapporté la somme globale de \$9,210.

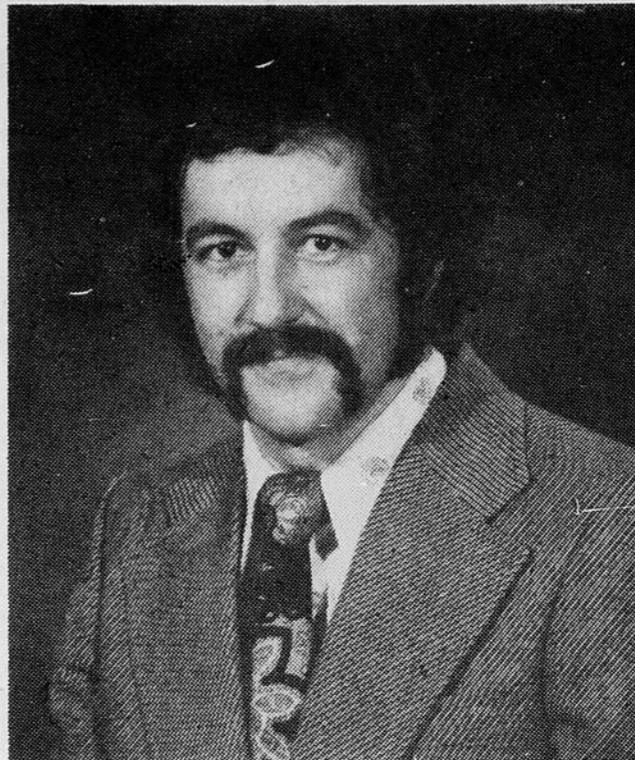


## ON TOURNE "LES SOUCOUPES VOLANTES"

Même le président Carter des Etats-Unis prétend avoir vu une soucoupe volante. D'ailleurs, on signale chaque jour une centaine de témoignages de personnes prétendant avoir vu un OVNI (objet volant non identifié). On réussit à expliquer 99 pour cent de ces phénomènes, mais le reste demeure sans réponse. Quoi qu'il en soit, Hollywood vient de tourner un film intitulé: "Brèves rencontres de la troisième catégorie", sur les soucoupes volantes. Le scénario est basé sur des témoignages, ce qui donne beaucoup de réalisme au film. Après avoir vu cette production, on n'observe plus le ciel de la même façon... Les petits hommes de l'espace qu'on aperçoit à la fin du film sont bleus...

## LES JEANS ET LA SANTE

Selon un professeur italien, Marcello Comel, le port de jeans trop étroits provoque la formation de cellulite. Il prétend que les vêtements et sous-vêtements féminins trop serrés bloquent ou gênent la circulation du sang, ce qui favorise l'empatement. En outre, les jeans trop ajustés causent également la stérilité masculine. Donc, attention!



## L'HISTOIRE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Professeur d'histoire à l'Université du Québec à Chicoutimi, André Côté vient de publier le premier de cinq ouvrages qui seront consacrés aux "sources de l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean". C'est le tome III, intitulé: "Saguenay-Lac-Saint-Jean, guide bibliographique", qui vient de sortir des presses. Il comprend 273 pages, 3,059 titres d'ouvrages, de travaux, d'études et de documents touchant l'évolution de la région.

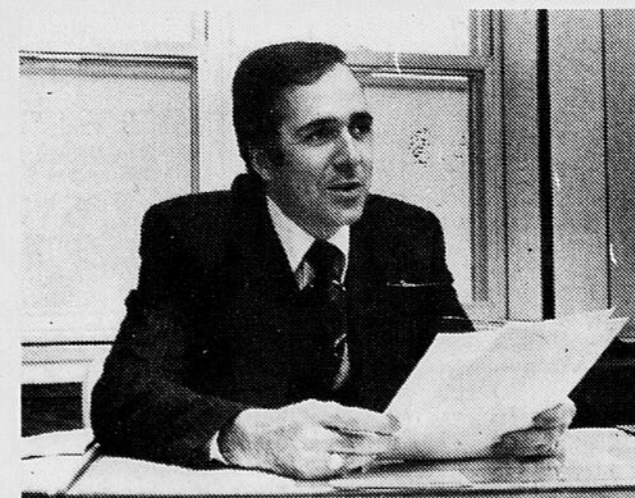
## EXCELLENT RESULTAT

André Salesse, finissant au programme de baccalauréat en sciences de l'administration à l'Université du Québec à Chicoutimi, s'est classé cinquième sur 911 candidats du Québec aux examens de l'Ordre des comptables agréés. Pour l'ensemble du Canada, il figure en seizième place parmi 2,787 candidats.



## HONNEUR AUX CHEVALIERS

La collecte de sang de la Croix-Rouge, organisée récemment en collaboration avec le conseil 1989 de Chicoutimi des Chevaliers de Colomb, a été marquée d'un succès inconnu depuis cinq ans. On a effectivement réalisé un nombre record de 770 dons de sang, alors que l'objectif était de 600. Les représentants de la Croix-Rouge attribuent ce résultat à l'excellent travail réalisé depuis cinq ans par les Chevaliers de Colomb. Aussi, afin de marquer de façon concrète leur reconnaissance, les représentants régionaux ont remis, cette semaine, le drapeau de la Croix-Rouge au conseil 1989 des Chevaliers de Colomb de Chicoutimi. C'est le juge Edmond Savard (à gauche), grand chevalier, qui a reçu le drapeau présenté par Mme Marie-Paule Girard, présidente du secteur de Chicoutimi de la Croix-Rouge, et le Dr Hervé Simard, vice-président régional de la Croix-Rouge.



## CONFERENCE REGIONALE DES HOPITAUX

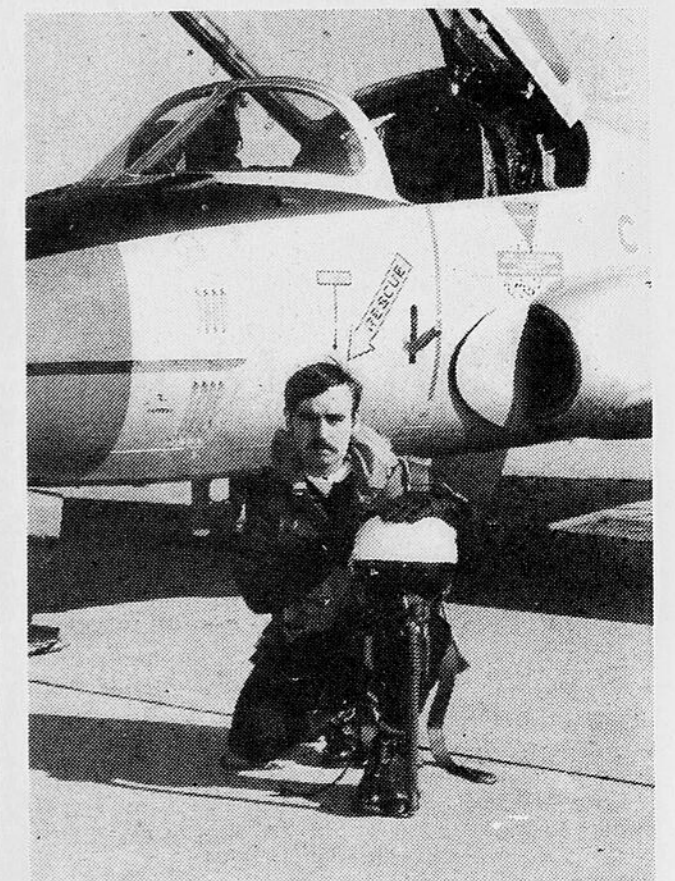
M. Bertrand Girard, directeur général du Centre hospitalier de Jonquière, a été élu à la présidence de la Conférence régionale des hôpitaux de la région 02, succédant ainsi à M. P.-A. Lambert, de Roberval, qui a occupé ce poste durant cinq ans. M. Laurent Lévesque, directeur général de l'Hôpital de Chibougamau, a été nommé au poste de vice-président, et M. Gilbert Brisson, adjoint au directeur général de l'Hôpital de Chicoutimi, au poste de secrétaire. M. Girard a été nommé aussi sur le conseil d'administration de l'Association des hôpitaux de la province de Québec, que préside M. Maurice Cardinal, de Chicoutimi.

## CONSEILLERS D'ORIENTATION

La Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec tiendra, le jeudi, 15 décembre, à la Maison des Jésuites de Chicoutimi, un mini-colloque organisé par le comité exécutif de la section du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les thèmes seront "l'application du nouveau code d'éthique dans la pratique professionnelle" et "les implications du Livre vert sur le milieu scolaire". Par cette activité, les conseillers d'orientation de la région veulent, conformément au mandat confié à la corporation par la loi 250, assurer une meilleure protection du public qui recourt ou peut recourir aux services professionnels d'un conseiller d'orientation.

## COCKTAIL LIBERAL

Le président de l'Association libérale fédérale du comté de Jonquière, M. Bertrand Munger, et le député Gilles Marceau, ont invité les citoyens du comté à un cocktail qui aura lieu cet après-midi, de 17h00 à 19h00, à l'école polyvalente de Jonquière. Dans l'invitation, on mentionne aux gens qu'ils auront l'occasion de faire connaissance et d'échanger les propos qu'il leur plaira avec l'exécutif de l'Association libérale fédérale du comté de Jonquière (Lapointe) et le député Marceau.



## UN JONQUIEROIS

Le lieutenant J.-R. Lessard, de Jonquière, a récemment complété son entraînement au pilotage à la deuxième école de pilotage des Forces canadiennes, à la base de Moose Jaw, en Saskatchewan. Il a reçu ses ailes lors de la parade de graduation, le 14 octobre dernier, des mains du lieutenant général M.-G. Geschiere, chef du personnel de l'Armée de l'air des Pays-Bas. Le Lt Lessard s'est joint aux Forces canadiennes au mois de novembre 1976, après avoir terminé une année d'étude au CEGEP de Chicoutimi. Il a reçu ses ailes après 15 mois d'entraînement intensif sur les avions Beechcraft, Musketeer et Tutor. Le Lt Lessard se rend maintenant à la base de Portage La Prairie, au Manitoba, pour continuer son entraînement sur les hélicoptères de type Kiowa.

## PERSONNALITE DU DIMANCHE

C'est le juge Edmond Savard qui agira comme conférencier au déjeuner de la personnalité du dimanche matin, demain, au Club nautique Saguenay de Chicoutimi-Nord. Le juge Savard traitera notamment des principales péripéties de sa vie, tant au niveau du sport qu'au plan professionnel.

## VOS DROITS

### La rente de la retraite

Le montant de la rente varie selon les montants inscrits au registre des gains.

Le tableau suivant indique le montant des rentes mensuelles qui seront versées aux personnes qui deviennent bénéficiaires de la rente de retraite en 1977 et qui ont, depuis 1966, réalisé les gains mensuels moyens indiqués au-dessus de chacune des colonnes.

Montant mensuel de la rente de retraite.				
Gains mensuels	\$200	\$300	\$400	\$450 maximum
Montant de la rente:	\$75,01	\$112,51	\$150,01	\$163,97 \$173,61

### Autres considérations:

La rente de retraite ne modifie en rien le droit à la pension de sécurité de la vieillesse. Toutefois, on tient compte de la rente de retraite payable en vertu du Régime de rentes du Québec lors du calcul du supplément de revenu garanti auquel peuvent avoir droit les bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse.

Pour obtenir plus amples renseignements, communiquer avec:

**La Régie des rentes du Québec,**  
2565, Laurier,  
Québec.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques.)

# Nous devons protéger nos arrières

— Jacques Parizeau

par Jacques Bouchard

PARIS (PC) — Les propos du surintendant Cobb de la Gendarmerie royale du Canada selon lesquels une puissance étrangère aurait été mêlée aux activités du réseau Parizeau, ont été qualifiés "de ricaneries" par le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau.

M. Parizeau a fait ces commentaires au cours d'une conférence de presse, vendredi, à la Délégation générale du Québec, à Paris, où il terminait en terre française une tournée européenne des milieux financiers.

C'est avec un large sourire que le ministre des Finances a répondu aux interrogations des journalistes sur les affirmations du surintendant des services de sécurité de la GRC au Québec, M. Donald Cobb.

Octobre 70

Selon M. Parizeau, le surintendant Cobb a sûrement "trop lu de romans de James Bond", et il n'a pas semblé prendre plus au sérieux les affirmations de l'agent de la GRC selon lesquelles il existait un lien entre le Parti québécois et un pays étranger au cours de la crise politique qui a secoué le Québec après les événements d'octobre 1970.

Tout en reconnaissant avoir organisé et dirigé pour le compte du PQ un réseau d'information qui

étendait ses racines dans les milieux fédéraux et "aussi dans les bars", a noté avec un sourire moqueur le ministre des Finances, "car on parlait beaucoup à cette époque", il a affirmé qu'après l'invasion de l'armée au Québec suite à la promulgation des mesures de guerre, "il était normal que l'on se renseigne pour savoir où proviendrait le prochain coup".

Et les bombes

M. Parizeau a aussi accueilli avec un sourire bienveillant les affirmations de M. Cobb à l'effet du présumé complot en vue d'un attentat à la bombe qui aurait visé un congrès de l'Union nationale et d'une tentative d'infiltration qui aurait pour but de contrôler à la fois les résolutions adoptées et l'élection du chef du Ralliement créditiste.

Pour M. Parizeau, toutes ces affirmations relèvent de la plus haute des sciences-fictions à la manière américaine et de James Bond. Il n'a pas semblé s'en formaliser davantage, préférant prendre la chose à la blague devant l'énormité des affirmations de l'agent de la GRC.

Par ailleurs, M. Parizeau a précisé que son voyage de contacts personnels avec le monde financier des pays de l'Europe, dont la Grande-Bretagne, la Suisse, l'Allemagne et la France s'inscrit dans le contexte de la série d'emprunts que devra effectuer le gouvernement du Québec et l'Hydro-Québec au cours des années 1978-79 et 80.

Le ministre des Finances, en expliquant aux journalistes français la situation politique et économique qui existe actuellement au Québec et au Canada, précise que l'Hydro-Québec devra faire des emprunts importants au cours des prochaines années, afin de compléter le gigantesque projet hydro-électrique de la Baie James. "Le plus important au monde" la réalisation de l'ensemble coûtera \$16 milliards, ce qui exigera des emprunts importants.

En parlant de la création d'une monnaie québécoise, M. Parizeau a d'un autre côté mentionné qu'il existait toujours une possibilité d'entente avec le gouvernement fédéral à ce sujet et que de toute manière si cette monnaie était créée après un échec des négociations, avec Ottawa, cette monnaie continuerait, compte tenu de la réalité nord-américaine à s'appeler dollar.

Retour

M. Parizeau, qui devait rentrer au Québec samedi, a rencontré vendredi à Paris le président de la Banque de crédit lyonnais, une douzaine d'investisseurs et de financiers et des représentants de la Banque Nationale de Paris.

Il a reconnu avoir rencontré dans tous les pays européens beaucoup de compréhension et de sérénité à l'endroit du Québec et une très bonne connaissance des financiers sur la situation politique et économique tant du Québec que du Canada.

# Dans l'Outaouais: les meilleures terres appartiennent au gouvernement fédéral

OTTAWA (PC) — Une étude approfondie sur l'occupation des terres dans la région de l'Outaouais démontre que la population de cette région est dépossédée de ses sites à bon potentiel et, qu'à toutes fins pratiques, elle perd le contrôle sur l'aménagement de son territoire.

Le Conseil régional de développement économique de l'Outaouais (CRDO) a rendu public hier un rapport qui établit que la propriété publique et privée appartient encore majoritairement aux Québécois mais que par contre les propriétés des non-résidents et du fédéral occupent des situations stratégiques.

Le CRDO, un organisme autonome qui relève de l'Office de planification et de Planification (OPDQ) du Québec, a dressé un bilan des possessions propriétés de 10 acres et plus qui, fait important, ne comprend les villes mais seulement le territoire rural.

Les résultats de cette étude sont les suivants: les Québécois possèdent 41.1 pour cent du domaine privé, les Ontariens 6.1 pour cent et les autres moins de 1 pour cent.

Pour ce qui est des terres publiques, les ministères québécois possèdent 45.9 pour cent de l'ensemble des terres et le fédéral 2.6 pour cent seulement que les cas-problèmes se limitent à 3.5 pour cent.

L'ensemble composé des propriétés fédérales et privées totalise une superficie de 1,903,600 acres; 5 pour cent de cette superficie appartient au gouvernement fédéral (ou relève de sa juridiction), alors que 14 pour cent appartient à des non-résidents.

Le CRDO fait ressortir cependant qu'il s'agit d'une vision tronquée des choses puisque les propriétés publiques québécoises se situent en territoire marginal alors que les propriétés privées des non-résidents et du fédéral ont une situation stratégique qui leur confère une importance primordiale.

Le directeur général du CRDO, M. Yves Pinard, a expliqué au cours d'une conférence de presse que bien que les Québécois possèdent les trois quarts des terres "ils sont dépossédés, ils perdent le contrôle et se retrouvent dans un cas de soumission en terme d'aménagement".

Signalons que le rapport intitulé "A qui appartient l'Outaouais?" comporte un chapitre sur les terres publiques fédérales. On y fait remarquer que le gouvernement canadien est propriétaire de plusieurs sites dans la région métropolitaine de Hull: 76,500 acres sont possédés par le fédéral, soit 2 pour cent du territoire municipalisé.

La Commission de la capitale nationale (CCN), un organisme fédéral, possède 76,000 acres soit 13 pour cent du territoire de la communauté régionale de l'Outaouais. Le CRDO soutient que la stratégie de la CCN est d'influencer l'aménagement du territoire. Le rapport signale également que la Société centrale d'hypothèque et de logement est le plus grand propriétaire de logements de la région.

Un étai

Le ministre des Travaux publics du Québec, Mme Jocelyne Ouellette, député de Hull, assistait hier à cette conférence de presse du CRDO. On sait que Mme Ouellette a accusé cette semaine le gouvernement fédéral d'avoir procédé à l'achat massif de terrains dans la région de Hull depuis un an ce qui devait être démenti par le ministre des Affaires urbaines, M. André Ouellet.

Elle a affirmé à la suite de la publication de ce rapport que cela confirme bien que le fédéral a conçu il y a quelques années "un plan machiavélique pour prendre le contrôle du territoire québécois dans la région, si bien que nous serons pris dans un étai au niveau de l'aménagement".

Mme Ouellette a ajouté qu'elle maintenait ses accusations à l'endroit du fédéral et de la CCN et qu'elle se faisait fort de soumettre ce rapport au ministre de l'Aménagement du Québec, M. Jacques Léonard. Le ministre a également signalé qu'un comité interministériel étudiait actuellement toute cette question et qu'il devrait faire des recommandations. Interrogé sur la date de la publication du rapport de ce comité des ministres, elle a répondu "ça ne tardera pas".

## Assurance-automobile


QUEBEC (PC) — Le gouvernement s'appropriait jeudi soir en commission parlementaire à repousser un amendement au projet de loi 67, amendement qui aurait pour effet de permettre à la Cour supérieure ou à la Cour provinciale, selon le cas, de réviser les décisions de la Régie québécoise de l'assurance-automobile.

Cet amendement dont l'initiative revenait aux parlementaires de l'Opposition officielle devait, selon cette dernière, permettre aux bénéficiaires du régime de compensation des

dommages corporels subis lors d'accidents d'automobile, de se pourvoir, comme c'est le cas actuellement devant les tribunaux de droit commun.

Cette proposition de l'Opposition officielle, appuyée par les porte-parole des autres partis d'opposition, était fondée sur la prétention que les accidentés d'automobile ont droit à faire réviser les décisions de la régie qui, selon les parlementaires de l'Opposition, se trouve à la fois juge et partie.

## POURQUOI RESTER LOCATAIRE QUAND VOUS POUVEZ DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UNE



### SPECIAL:

**1 magnifique maison unifamiliale isolée située à St-Honoré.**

Comptant initial:	<b>\$1,500.00</b>
moins allocations:	
peinture	<b>\$800.00</b>
c-plancher	<b>\$700.00</b>
	<b>\$1,500.00</b>
comptant exigé	<b>- 0 -</b>
versement mensuel: taxes incluses	<b>\$235.14</b>

(après ajustement des intérêts).

### SPLENDIDE Chaumière "LACHENAIE" de EUDORE FLAMAND LTEE

Comptant initial:	<b>\$1,600.00</b>
allocation peinture et couvre-planchers:	<b>\$1,000.00</b>
	<b>\$600.00</b>
Programme d'aide Eudore Flamand (\$50.00 par mois pendant 1 an — non remboursable)	<b>\$600.00</b>
comptant exigé:	<b>- 0 -</b>
Versement mensuel total: taxes incluses (après ajustement des intérêts).	<b>\$254.29</b>

Grâce à leur conception entièrement nouvelle, "Les Chaumières Lachenaie"

ASSURÉ:


- économie d'énergie.
- économie d'entretien.
- économie de temps et d'effort...

tout en offrant un confort incomparable.

**Eudore Flamand Ltee a poussé la recherche de la qualité en créant des façades arrière aussi esthétiques que celles avant. Conception unique aux Chaumières Lachenaie.**

Toutes les maisons sont associées avec goût et compétence dans un ensemble global qui en fait ressortir les qualités esthétiques et leurs donnent encore plus de valeur.

N.B.: Tous nos modèles offrent 3 chambres à coucher, vaste cuisine avec porte-patio, grand sous-sol, chauffage électrique, 1½ salle de bains.



## EUDORE FLAMAND LTEE


Entrepreneur licencié en construction domiciliaire et générale  
402, DESLILE, CHICOUTIMI-NORD  
545-4990

### Les Chaumières "LACHENAIE"

5 ans de garantie

PROGRAMME DE CERTIFICATION DES MAISONS NEUVES DE L'APCHQ

Compétence et solvabilité!



## Règlements du concours pour le tirage de prix totalisant \$50,000.00

- Billets**  
Un billet de participation sera remis dans les magasins et boutiques avec chaque \$10.00 d'achat fait à Place du Royaume.
- Gros-Lot**  
Le gagnant se verra attribuer la maison Place du Royaume, décorée et meublée, avec foyer, Réne Brissack le tout tel que démontré sur le terrain de stationnement de Place du Royaume Inc. dans l'état où ils seront lors de la livraison, plus une voiture Dodge Aspen 1978, plus une piscine hors-terre de vingt-sept (27) pieds installée.
- Participants**  
Tout participant au concours devra être âgé d'au moins 18 ans.
- Tirage**  
Le tirage au sort du gagnant se fera dans le mail de Place du Royaume le 30 décembre 1977 à compter de 21 heures.
- Préselection**  
Une préselection de 25 billets sera faite le 30 décembre 1977 à compter de 21 heures parmi les billets de participation accumulés dans le mail. La personne gagnante du gros-lot sera choisie au hasard parmi ces 25 billets préselectionnés.
- Jury**  
Un jury composé de trois (3) personnes verra à authentifier chaque billet pré-selectionné, à les déposer dans des contenants prévus à cette fin et surveiller le déroulement du tirage.
- Le gagnant devra, dans les quinze (15) jours du tirage, souscrire une convention attestant, entre autres, qu'il accepte tous les termes et conditions du tirage de même que les prix qui lui sont attribués.**
- Refus ou impossibilité d'acceptation**  
En cas de refus ou d'impossibilité du gagnant, il sera procédé à un second tirage parmi les 24 billets qui avaient été préselectionnés et déposés entre les mains du jury.
- Les billets demeureront en tout temps la propriété exclusive de l'Association des marchands de Place du Royaume Inc. et ceux qui auront été préselectionnés seront détruits immédiatement après que le gagnant aura souscrit la convention.**
- L'Association des marchands de Place du Royaume Inc. demeurera propriétaire de la maison et de son contenu tant et aussi longtemps qu'elle sera érigée sur le terrain de stationnement de Place du Royaume Inc.**
- Pour recevoir son prix**
  - Le tirage sauf ce qui est autrement détaillé, ne comprend que l'attribution de la maison modèle en montre sur le terrain de Place du Royaume à Chicoutimi, et ne comprend pas le terrain ni les fondations qui devront être fournis par le gagnant, aux frais et dépens de ce dernier.
  - Le gagnant sera responsable et assumera à ses frais les travaux suivants:
    - L'isolation aux murs du périmètre du sous-sol, les galeries, perrons, dalles, la plomberie d'entrée d'eau et les tuyaux pour l'évacuation des eaux-vannes jusqu'à trois (3) pieds des fondations, la pose des poteaux ou du filage aérien au-delà de cinquante (50) pieds de la maison aux fins de raccordements à l'Hydro-Québec.
  - La responsabilité du gagnant pour les fondations implique:
    - Que le gagnant assumera les travaux accessoires tels l'excavation, les empâtements, le solage, les fenêtres du sous-sol, les drains agricoles, la pierre concassée ou gravier sur ces drains, l'imperméabilisation du solage, le crépissage, le plancher de cave en ciment ou autre, le remblaiage, le nivellement brut du terrain.
  - Le gagnant assumera à ses frais toute entrée de cour, trottoir, aménagement paysagé.
  - Le gagnant assumera à ses frais tous les coûts et dépens accessoires à l'installation de la maison sur le site permanent tels les permis de construction, les frais de certificat de localisation, les frais de notaire, assurances et autres frais similaires.
  - Le gagnant acceptera la maison ainsi que tous les effets mobiliers dans l'état où ils se trouvent à la livraison particulièrement en ce qui a trait au recouvrement des planchers et à la décoration qui aura été sujette à l'usure pendant toute la période de visite par le public.
  - En gagnant la maison, le gagnant a aussi droit gratuitement, sous toute réserve de ce qui suit:
    - À l'enlèvement des modules de ladite maison sur le site de Place du Royaume, à leur transport sur le site permanent choisi par le gagnant et à l'assemblage sur les fondations fournies par le gagnant; ce qui comprend l'exécution par le commanditaire G. T. Construction Enr. suivant les règles de l'art et du métier des travaux suivants: la menuiserie intérieure et extérieure, la plomberie d'élevation et souterraine jusqu'à trois (3) pieds en dehors des fondations ainsi qu'un chauffe-eau Cascade de soixante (60) gallons, les raccordements électriques pourvus et à la condition expresse que les services de l'Hydro-Québec soient déjà à moins de cinquante (50) pieds de la maison, la retouche des joints de gypse et, s'il y a lieu, deux (2) couches de peinture de couleur blanche et si la tapisserie est endommagée, elle sera enlevée et remplacée par deux (2) couches de peinture blanche.
    - Les avantages prévus à la présente section qui en faveur du gagnant se limitent à l'intérieur de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (région administrative 02). Si le gagnant choisit que la maison soit enlevée, transportée et assemblée à l'extérieur de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (région administrative 02), alors le gagnant devra s'entendre et payer au commanditaire G. T. Construction Enr. tous les frais supplémentaires nécessaires par son choix. À défaut d'un accord, le gagnant recevra dudit G. T. Construction Enr. un montant forfaitaire de mille cinq cent dollars (\$1,500.00) pour tenir lieu de l'enlèvement du transport et de l'assemblage de la maison.
    - Et alors le gagnant prendra la maison sur le site temporaire de Place du Royaume et devra l'enlever, la transporter et l'assembler; ce qui comprend tous les travaux décrits à la présente. Le tout à ses entiers frais et dépens sur le site qu'il aura choisi et alors le gagnant sera réputé avoir pris possession et accepté la maison dans l'état où elle se trouve sur le site temporaire, sans aucune garantie ni indemnité ni compensation (autre que le \$1,500.00) de quelque nature que ce soit, pour quel que raison que ce soit et l'association et/ou le commanditaire G. T. Construction Enr. n'aura plus et seront dégages de toute obligation que ce soit envers le gagnant.
- La somme de \$1,500.00 sera payable au gagnant lorsqu'il aura indiqué par écrit son choix de prendre ladite maison sur le site temporaire et des qu'il l'aura enlevée du stationnement de Place du Royaume Inc.
- Entre la date du tirage et la semaine qui précédera le transport de la maison sur le site du gagnant, la maison pourra être ouverte au public et pourra être visitée sur le site de Place du Royaume.
- Le gagnant aura droit de vendre ou de céder la maison qu'il aura gagnée ou ses droits en résultant pourvu que l'acheteur ou le cessionnaire respecte toute et chacune des responsabilités du gagnant en vertu du présent tirage, tout comme si ledit acheteur ou cessionnaire était le gagnant.
- Le gagnant, après l'installation de la maison sur le site qu'il aura choisi, si l'enlèvement, le transport et l'assemblage se font par le commanditaire G. T. Construction Enr., procédera à une inspection de la maison et des travaux et signera une acceptation finale et icieux.
- Le gagnant n'aura d'autre choix que d'accepter les prix du tirage, le tout sujet aux possibilités pour lui de vendre ou de céder ses droits.
- Aux fins du présent tirage, la maison et son contenu forment un tout qui ne pourra faire l'objet d'une division.
- G. T. Construction Enr. devra approuver préalablement les travaux de fondation qui doivent se conformer aux plans et devis du manufacturier et les accès au site du gagnant. Le gagnant bénéficiera de la politique de service après-vente ordinairement accordée par G. T. Construction Enr. à ses clients, ce qui comprend la correction, dans un délai raisonnable, de tout vice apparent sauf si le gagnant prend possession de ladite maison tel que susdit sur le site temporaire.
- Si le gagnant est présent lors du tirage, un prix additionnel d'une valeur de mille dollars (\$1,000.00) en bons d'achats échangeables à la Place du Royaume lui sera attribué.
- Les garants et propriétaires des magasins de Place du Royaume de même que les commanditaires ne sont pas éligibles au concours.
- Le gagnant devra obligatoirement prendre les dispositions nécessaires afin que la maison soit enlevée sur le site temporaire de Place du Royaume et installée sur le site permanent; si G. T. Construction Enr. enlève, transporte et assemble ladite maison, avant l'expiration des cinq (5) mois qui suivent la date du tirage. Ce délai s'applique aussi à la livraison et à l'installation de la piscine et du foyer.
- Si le gagnant est en défaut à l'expiration du délai susmentionné, il perdra automatiquement tous les droits et privilèges qu'il aura acquis sur les biens concernés en vertu du tirage et aucune indemnité ou pension ne lui sera payable.
- Entre la date du tirage et la date d'enlèvement et/ou de livraison de la maison, le gagnant n'aura pas la faculté de prendre possession en tout ou en partie de la maison et des effets mobiliers qui y sont contenus.
- Une fois que le gagnant aura pris possession de la maison et de son contenu c'est-à-dire à l'enlèvement du site temporaire, l'Association des marchands de Place du Royaume sera dégagee de toute responsabilité et elle ne pourra être tenue à aucune garantie, légale ou conventionnelle concernant ces biens.

**QUEBEC EN BREF**

**Les météorologues ont débrayé**

MONTREAL (PC) — Les météorologues de Montréal, Toronto et Halifax ont quitté le travail à minuit jeudi.

Un porte-parole syndical a expliqué que les météorologistes ont débrayé pour protester contre ce qu'il a qualifié de position dure adoptée par le Conseil fédéral du trésor sur la question de temps compensé pour le travail effectué à horaire irrégulier.

Le porte-parole des 530 météorologues, membres de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, qui assurent la préparation des prévisions météorologiques, a précisé que le débrayage était légal.

Il a précisé qu'un nombre restreint de météorologues resteront en poste à Montréal, Toronto et Halifax afin d'émettre les bulletins de météo en cas de temps très mauvais.

**Marceau nu**

MONTREAL (PC) — Un Montréalais de 26 ans, accusé d'une tentative de fraude de l'ordre de \$2 millions, a protesté à sa façon lorsque les policiers ont voulu le faire identifier par des témoins.

Il s'est en effet déshabillé entièrement avant qu'on puisse le conduire devant les témoins.

Témoignant en Cour supérieure, le détective Bernard Masse a révélé qu'Alain Marceau "s'est déshabillé et a refusé de passer à l'identification". On a dû le photographier, nu, et présenter sa photo aux témoins.

Marceau est accusé d'avoir tenté d'extorquer \$2 millions de la Banque Royale. Il aurait loué des coffres de sûreté dans deux succursales de cette banque, sous des noms d'emprunt, le 30 mai dernier.

Le même soir, une bombe explose à une succursale et les policiers découvrent de la dynamite et une note de menace à la deuxième banque. La lettre réclamait la somme de \$2 millions, sans quoi le responsable ferait sauter d'autres établissements.

**Démission de Robert Bell**

MONTREAL (PC) — Le Dr Robert Bell, principal et vice-chancelier de l'Université McGill depuis sept ans, a résigné ses fonctions le mois dernier.

M. Bell, âgé de 59 ans, a révélé qu'il demeurera toutefois en fonction jusqu'à ce qu'un successeur lui soit nommé. Il espère quitter son poste avant la fin de 1978, mais admet qu'il pourrait demeurer en place jusqu'à juin 1979.

"Je suis fatigué", dit-il dans sa lettre de démission. "A mesure que je prends de l'âge, je constate que le travail n'est plus aussi facile. Je crois qu'un nouveau principal serait de mise."

Le Dr Bell a l'intention de reprendre ses recherches et sa profession d'enseignant, en physique nucléaire, à l'Université McGill, après une année sabbatique.

**Grève des journaux**

MONTREAL (PC) — Le président du Syndicat des journalistes des quotidiens La Presse et Montréal-Matin a qualifié d'«inacceptables, jeudi soir, les offres "finales" soumises par les gestionnaires de ces journaux en vue de mettre fin à la grève déclenchée il y a deux mois.

Selon M. Daniel Marsolais, ces offres constituent un pas en arrière au chapitre des salaires. Les journalistes, au nombre de 250, doivent se prononcer sur ces offres dimanche.

**12 ans de pénitencier**

QUEBEC (PC) — Jean-Paul Bourque, 39 ans, de Beauport, a été condamné à 12 ans de pénitencier, vendredi, pour l'enlèvement de l'homme d'affaires québécois Charles Marquis.

La sentence a été prononcée par le juge Yvan Migneault, de la Cour supérieure.

Bourque avait été reconnu coupable de l'enlèvement le 28 octobre dernier par un jury des assises.

Les jurés, qui avait délibéré pendant 51 heures, l'avaient toutefois acquitté d'une deuxième accusation, celle d'avoir extorqué \$100,000 à M. Marquis.

Rappelons que l'homme d'affaires avait été détenu dans un motel durant sept heures, le 10 mars dernier, et avait été relâché après avoir versé une rançon de \$100,000 qui n'a jamais retrouvée.

**Fraude de \$425,000.**

QUEBEC (PC) — Un couple de Québec a été traduit en Cour des sessions de la paix, hier, sous trois chefs d'accusations, dont le principal est une fraude de \$425,000.

Il s'agit d'André Robitaille, président de Robitaille Marine Inc., et de sa femme Nicole, vice-présidente de cette même compagnie, qui sont accusées d'avoir fraudé le gouvernement fédéral pour une somme de \$425,000, en faisant de fausses déclarations sur de la marchandise importée et en falsifiant les livres comptables de Robitaille Marine.

M. Robitaille a été remis en liberté provisoire moyennant un cautionnement de \$20,000. Le tribunal a par ailleurs ordonné à l'accusé, propriétaire d'un condominium en Floride, de déposer son passeport, de ne pas quitter le Québec et de se présenter une fois par semaine à la Gendarmerie royale.

Robitaille a choisi un procès devant juge et jury. Son enquête et celle de son épouse a été fixée au 6 février prochain.

**Arrestations**

SHERBROOKE (PC) — La Sûreté du Québec a procédé hier à une série d'arrestations en rapport avec les activités de trafiquants de diverses drogues.

Treize personnes ont été appréhendées à Granby, 10 à Lac-Mégantic, 11 à Saint-Hyacinthe, sept à Thetford-Les-Mines et cinq à Drummondville. D'autres, qui étaient visées par des mandats d'arrêts, ont pu échapper aux raids de la SQ en différents endroits mais les policiers affirment qu'ils les retrouveront bientôt.

**Cargo québécois coulé**

CORPUS CHRISTI, Tex. (AP) — Un cargo canadien a coulé, tôt hier après-midi, à 55 milles à l'est de Brownsville, au Texas, selon les responsables de la garde-côtière américaine.

Il s'agirait du MV Gaspesien, propriété de North Shipping and Transport, de Québec, servant à transporter du bétail.

On ignorait combien de personnes se trouvaient à bord, et des avions de secours étaient sur les lieux.

**SEBJ commandes importantes**

QUEBEC (PC) — La Société d'Énergie de la Baie James (SEBJ) et la Société des traversiers du Québec passeront d'ici quelques mois d'importantes commandes susceptibles, au dire du ministre au Développement économique, M. Bernard Landry, d'aider le chantier naval Davie de Lauzon à surmonter ses difficultés.

Le ministre a en effet confirmé que la Société d'Énergie de la Baie James devra prochainement s'approvisionner en vannes destinées du chantier LG-3, et que la Société des traversiers aura besoin d'un nouveau bateau-passeur destiné à relier Montmagny à l'Île-aux-Gues.

Le Québec entend par ailleurs exercer de nouvelles pressions sur le gouvernement fédéral afin que celui-ci fasse effectuer la réparation de quelques bateaux et brise-glaces au chantier de Lauzon.

Pour Donald Cobb

**Un réseau d'espionnage d'envergure à la solde du Parti québécois**

MONTREAL (PC) — Selon le responsable des services de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada au Québec, M. Donald Cobb, le Parti québécois a opéré, au cours des années 70 un "réseau d'espionnage" qui recueillait des renseignements "susceptibles de représenter une certaine valeur pour une puissance étrangère".

Deposant pour la seconde journée devant la Commission royale d'enquête du juge McDonald sur les agissements illégaux de la GRC, M. Cobb a expliqué que cette organisation était "un réseau d'espionnage dont les objectifs étaient le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, les institutions gouvernementales et autres services" et qui recevait des informations de nature financière et économique.

M. Cobb n'a pas précisé quel pays aurait pu profiter de ces renseignements, mais il a affirmé que les présumés

espions avaient déjà été aperçus en compagnie d'agents étrangers.

"Il ne s'agissait pas d'un réseau de sécurité interne destinée à protéger le parti", a dit M. Cobb.

Le policier a qualifié ce réseau d'"Opération Parizeau", mais le juge McDonald a fait obstacle à une tentative du procureur de la GRC, M. Pierre Lamontagne, le faire identifier le nommé Parizeau par le témoin.

Cependant, le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, a confirmé jeudi qu'il avait coordonné les opérations d'un réseau d'informateurs qui, d'Ottawa, étaient chargés de renseigner le PQ sur les activités du gouvernement fédéral entre 1970 et 1973.

**L'opération "Cri"**  
**"Elle n'a jamais existée"**  
— Fabien Roy

QUEBEC (PC) — Il est "ridicule" de prétendre que le Parti québécois a tenté de noyauter le congrès que le Ralliement créditiste du Québec a tenu en mai 1973, a prétendu vendredi M. Fabien Roy, député de Beauce sud.

M. Roy commentait ainsi le témoignage d'un agent de la Gendarmerie royale du Canada, M. Donald Cobb, devant la commission d'enquête McDonald.

M. Roy fut l'un des quatre candidats au leadership lors de ce congrès, en compagnie de MM. Armand Bois, Yvon Dupuis et Camil Samson. C'est M. Dupuis qui devait éventuellement l'emporter.

M. Roy a souligné que personne dans le Ralliement créditiste n'avait porté plainte auprès de la GRC ou de la Sûreté du Québec concernant une possible infiltration péquiste au sein des militants créditistes.

"Ceux qui affirment de telles choses veulent faire de la diversion ou trouver une justification à leurs actes", a commenté M. Roy.

Le député de Beauce sud s'est d'ailleurs de-

mandé quel intérêt le Parti québécois aurait eu à noyer ce congrès.

M. Roy estime que certains membres du Parti québécois ont pu à ce moment-là devenir membre du Ralliement créditiste, "ce qui est normal", a-t-il dit. Mais le député affirme que des gens venant de l'Union nationale et du Parti libéral ont également adhéré à la formation créditiste "en nombre au moins aussi grand" que les péquistes.

Enfin, M. Fabien Roy prétend que tous ces phénomènes n'ont en rien changé l'issue du congrès qui vit l'élection de M. Yvon Dupuis comme leader des forces créditistes québécoises.

Dans son témoignage devant la commission McDonald, le responsable des services de sécurité de la GRC, M. Donald Cobb, prétendait que des organisateurs péquistes avaient tenté de "noyauter" le Parti créditiste en 1973, dans le cadre d'une opération appelée "cri".

espions avaient déjà été aperçus en compagnie d'agents étrangers.

"Il ne s'agissait pas d'un réseau de sécurité interne destinée à protéger le parti", a dit M. Cobb.

Le policier a qualifié ce réseau d'"Opération Parizeau", mais le juge McDonald a fait obstacle à une tentative du procureur de la GRC, M. Pierre Lamontagne, le faire identifier le nommé Parizeau par le témoin.

Cependant, le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, a confirmé jeudi qu'il avait coordonné les opérations d'un réseau d'informateurs qui, d'Ottawa, étaient chargés de renseigner le PQ sur les activités du gouvernement fédéral entre 1970 et 1973.

**"Très efficace"**

Actuellement en visite à Londres, M. Parizeau a déclaré devant les caméras de la Société Radio-Canada que cette entreprise avait été "très efficace" et que le PQ avait fait un usage systématique de renseignements en provenance d'Ottawa.

N'ayant pas pris connaissance des propos exacts tenus par M. Cobb, M. Parizeau a toutefois dit croire qu'ils correspondaient de façon générale à la réalité.

Après la Crise d'octobre, a-t-il expliqué, alors que des centaines de membres du PQ avaient été emprisonnés, j'ai voulu savoir ce qui s'en venait.

"Des gens ont alors commencé à recueillir des renseignements sur ce qui allait se produire. Evidemment, beaucoup de gens parlaient et il y eut un certain nombre d'indiscrétions. Grâce à une analyse bien faite, il fut possible de se faire une assez bonne idée des intentions du gouvernement fédéral..."

"Il vous faut vous souvenir qu'un parti parfaitement légitime qui n'avait pas été frappé d'interdit en aucune façon avait été pratiquement détruit pas ces arrestations et les interventions policières de 1970. Nous devons nous protéger", a dit le ministre.



# gagnez

un voyage pour deux personnes

1<sup>er</sup> Prix

IL S'AGIT TOUT SIMPLEMENT  
DE PUBLIER UNE ANNONCE CLASSÉE

COMPOSEZ **545-4895**

ET LE TOUR EST JOUÉ

LES ANNONCES CLASSEES DU

progrès-dimanche

LE QUOTIDIEN

2<sup>ème</sup> Prix

2<sup>ème</sup> Prix

\$100.

3<sup>ème</sup> Prix

\$50.

REGLEMENTS DU CONCOURS

- Pour participer, publiez une annonce classée dans le Progrès-Dimanche ou dans le Quotidien.
- Un coupon sera remis pour chaque jour de parution. Pour chaque annonce paraissant soit dans le Progrès-Dimanche ou le Quotidien.
- La durée du concours est de 13 semaines.
- Le concours se termine le 28 février 1978.
- Chaque annonce classée payée avant la publication soit en argent, par Charge ou Master Charge donne droit à 1 coupon supplémentaire.
- Les prix devront être acceptés tels qu'annoncés et ne peuvent être monnayables.
- Les employés du Progrès ainsi que les membres de leurs familles ne sont éligibles à ce concours.




Les petites annonces c'est pour tout le monde

EN  
COLLABORATION  
AVEC

TOURS MONT-ROYAL



LA PIPE DE L'ENTENTE — Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales Claude Morin et son homologue ontarien Darcy McKeough, à droite, fument la pipe après avoir signé une entente pour

l'échange de fonctionnaires entre les deux provinces. Ils ont également discuté des problèmes de frontière provinciale et des politiques provinciales d'achats. (Téléphoto PC)

## Echange de fonctionnaires

# Entente de coopération entre Québec et Toronto

QUEBEC (PC) — Le Québec et l'Ontario viennent de signer à Québec une nouvelle entente de coopération entre les deux provinces d'une durée de trois ans en vertu de laquelle, notamment, des fonctionnaires effectueront un stage chez le voisin en vue du développement de leurs ressources humaines.

L'accord par la commission permanente Ontario-Québec a été annoncé par le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, et son homologue de l'Ontario et ministre du Trésor, M. Darcy McKeough.

Au cours de l'entretien des deux ministres, hier, il a également été question d'autres sujets, comme la politique d'achat de chacun des deux gouvernements et d'une vieille dispute de frontière concernant quelques petites îles dans le Saint-Laurent, à l'est de Cornwall.

Il a été impossible de connaître le nombre de fonctionnaires impliqués dans le programme d'échange.

Quant à ce contentieux au sujet des petites îles, le ministre McKeough a lancé à la blague qu'il n'est pas encore question "de dépêcher nos armées pour le régler".

M. McKeough a ajouté qu'il avait préféré discuter de

collaboration réciproque avec son collègue de Québec plutôt que de "problèmes".

Pendant les dernières saisons de chasse, une délimitation plutôt obscure de la frontière entre les deux provinces a donné lieu à des saisies d'armes de quelques chasseurs qui ne possédaient pas le "bon" permis de chasse.

Quant à la politique d'achat, les deux ministres ont expliqué la position respective de leur gouvernement là-dessus.

Interrogé à savoir si le Québec a soumis une de ses études au sujet de ses relations avec l'Ontario, advenant l'indépendance, M. Morin a répliqué que la rencontre n'avait pas pour but d'amorcer la discussion sur la souveraineté-association.

Cet entretien se tenait en même temps que le 15e anniversaire de la session régulière de la commission permanente Ontario-Québec, responsable de programmes de collaboration entre les deux provinces, en particulier dans les domaines culturels et de l'éducation.

## Les syndicats de La Presse trouvent les offres inacceptables

MONTREAL (PC) — "Carrément inacceptables", disent unanimement les présidents de cinq syndicats CSN de La Presse et du Montréal-Matin, des offres "globales et définitives" des deux quotidiens montréalais, dont ils vont proposer le rejet au cours d'assemblées générales de leur syndicat respectif, en fin de semaine. "Ce n'est pas dans nos habitudes de proposer des torchons", a dit sèchement le président du Syndicat des Travailleurs de l'Information de La Presse (STIP), M. Daniel Marsolais.

Dans le communiqué remis en conférence de presse en fin de journée hier, les chefs des cinq syndicats de la CSN, qui regroupent à La Presse 1,400 membres, ont dénoncé avec la plus grande vigueur les offres du négociateur patronal, M. Fernand Roy, qui, disent-ils, "constituent un recul énorme par rapport aux conventions collectives expirées en décembre 1976", tant au chapitre des salaires que des questions normatives.

De plus on affirme que la partie patronale n'a même pas respecté la parole donnée à la table de négociations, mettant au panier des ententes intervenues pendant la négociation, pour revenir à ses positions initiales.

En ce qui concerne les salaires, on soutient que La Presse propose à ses journalistes qui sont au sommet de l'échelle \$16 de moins que ce que viennent d'obtenir les journalistes d'une petite entreprise comme Le Devoir dans leur dernière convention.

La Presse offre des hausses de \$44 et Le Devoir a accordé \$72. On reproche à la partie patronale d'avoir par une astuce, qui consiste à incorporer dans l'augmentation annuelle de 6 pour cent pour 1977 et de 6 pour cent pour 1978, tous les bénéfices marginaux, de prétendre offrir un salaire hebdomadaire de \$457 pour 1978 au sommet de l'échelle alors qu'en réalité le journaliste ne recevra que \$404. La demande syndicale pour 1978 était de \$450 pour le sommet de l'échelle pour un journaliste d'expérience.

Pour certaines catégories d'employés, les offres patronales, selon le communiqué syndical, proposent même "une réduction du salaire maximum de leur catégorie et leur offre un forfait pour leur permettre de se maintenir au même salaire", comme c'est le cas pour les employés de bureau.

Au cours de la conférence de presse, M. Marsolais a dit que devant de telles offres "on peut conclure que l'employeur veut régler à rabais, en espérant que nos gens épuisés en viendront à accepter en janvier ou février."

Selon les présidents syndicaux, les propositions de La Presse sur les questions normatives représentent sous plus d'un point un rejet d'ententes conclues en cours de négociation et la perte de droit acquis dans la convention précédente.

Les offres patronales seront soumises aux assemblées générales des cinq syndicats, dont trois auront lieu dimanche et les deux autres lundi. Les exécutifs syndicaux recommanderont le rejet des offres et ils espèrent obtenir un vote aussi massif que possible contre afin de pouvoir amener la partie patronale à de meilleurs sentiments.

On rappelle volontiers le précédent du lock-out de 1971, alors que La Presse "fit exactement la même chose, c'est-à-dire qu'elle soumit aux syndicats des propositions carrément inacceptables, jusqu'à ce que le véritable patron de l'entreprise, M. Paul Desmarais, intervienne personnellement en écartant ses négociateurs pour nommer un fondé de pouvoir de bonne foi en la personne de Me Brian Mulroney."

Les offres patronales faites au représentant des 19 unités syndicales de La Presse et de Montréal-Matin par le négociateur Fernand Roy, garantissaient aux syndiqués aucune mise à pied, la sécurité d'emploi, un contrat de trois ans au normatif et de deux ans au monétaire, la semaine de quatre jours progressive aux ateliers et une augmentation de 6 pour cent en 1977 et de 6 pour cent en 1978, ainsi que des avantages marginaux.

M. Roy avait laissé entendre que si les offres étaient

## Une bonne raison de rester

TORONTO (PC) — L'autarcie en matière d'énergie serait une bonne raison pour le Québec de rester dans la Confédération, a déclaré jeudi le président de la Canadian Petroleum Association, M. A. M. McIntosh.

"À l'intérieur de la Confédération, dit-il dans un discours à l'Empire Club, le Québec continuerait à partager les avantages de l'autarcie relative en matière d'énergie dont nous jouissons."

Tout en admettant que le Québec constitue un vaste marché pour le pétrole et le gaz, M. McIntosh dit qu'en tant que partie du Canada le Québec serait sûr d'être approvisionné.

Comme entité indépendante, le Québec devrait affronter la concurrence sur les marchés mondiaux, et cela dans un monde où les réserves diminuent très rapidement.

Aux prix d'aujourd'hui, cela voudrait dire les dépenses annuelles de plus de \$3 milliards pour satisfaire les besoins actuels de pétrole. Hors de la Confédération, le Québec serait à la merci de forces économiques et politiques extérieures hors de son contrôle.

M. McIntosh dit que le Canada a encore un fort potentiel d'énergie inexploité. On a fait plusieurs découvertes en Alberta centrale cette année mais on n'en connaît pas encore l'étendue et la valeur.

A cause de la hausse des prix, l'industrie fait aussi des recherches en Ontario, dit M. McIntosh en disant qu'il vaut mieux pour le Canada d'exploiter ses propres ressources, même à prix fort, que d'importer le combustible.

Quinze dollars dépensés pour un baril de pétrole hors du Canada restent en dehors du pays; cette même somme dépensée à l'intérieur du Canada pour notre propre pétrole reste dans notre économie."

Le texte du discours avait été distribué avant d'être lu.

## L'Université, le plus cher héritage de l'université

— Père Théodore Hesburg

QUEBEC (PC) — "L'université ne devrait pas se laisser écraser par la technocratie: l'humanisme est son plus sûr héritage."

C'est ce qu'a déclaré hier le Rev. Père Théodore Hesburg, président de l'Université Notre-Dame, Indiana, après avoir reçu un doctorat honorifique lors de la séance universitaire qui a eu lieu à l'occasion des fêtes marquant le 125<sup>ème</sup> anniversaire de l'Université Laval.

Le Rev. Père Hesburg, qui fête de son côté son 25<sup>ème</sup> anniversaire comme président de l'Université Notre-Dame, soutient qu'à une époque de grand bouleversement comme celle que l'on traverse on ne peut envisager la survie de l'université d'une autre façon.

Décrivant l'université comme l'institution sociale la plus responsable des changements dans la société, il se demande si elle peut s'adapter assez rapidement

pour survivre parmi tous les changements qu'elle a suscités.

### Communauté

Soulignant que la capacité de l'enseignement supérieur a doublé en moins de 20 ans, le Rev. Père Hesburg estime que cette croissance quantitative n'a pas été accompagnée d'une égale croissance quantitative de l'enseignement.

Il attribue cette "dépersonnalisation" de l'enseignement à l'augmentation rapide du nombre d'étudiants et à la tendance généralement observée chez les enseignants à faire passer leurs recherches avant leur enseignement en vue de leur avancement personnel et professionnel.

Le seul espoir qui reste encore pour l'université moderne, selon lui, est celui qui se trouve dans la reconstitution d'un sens de communauté dans son sein.

Par sens de communauté, le Père Hesburg entend une union forte et organique de toutes les parties constituantes de l'université, soit le corps enseignant, l'administration et les étudiants.

### Ancêtres rebelles

Des doctorats honorifiques ont aussi été remis au professeur Joseph Risi, considéré comme un des pionniers de l'enseignement des sciences à l'Université Laval, et au Dr Armand Rioux, médecin généraliste de Québec, qui a été présenté comme un serviteur empressé et toujours dévoué de la collectivité.

Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, a déridé les quelque 500 invités en relatait, sur un ton humoristique, les exploits d'un membre de sa famille pour obtenir la charte du Séminaire de Québec, en 1852.

M. Augustin Norbert-Morin, a-t-il rappelé, fut le

premier professeur et le premier doyen de l'Université Laval après avoir été le lieutenant de Louis-Joseph Papineau et avoir été accusé de haute trahison suite à la rébellion de 1837. Pourtant, l'ancêtre de M. Morin devenait plus tard premier ministre du Bas-Canada.

Ce qui a amené le vice-premier ministre du Québec à conclure que chaque époque amène ses problèmes, en faisant sans doute allusion à l'histoire du Parti québécois.

Le gouverneur général du Canada, M. Jules Léger, assistait à cette cérémonie, ainsi que le président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard.

M. et Mme Léger ont ensuite assisté au banquet donné par l'université au Château Frontenac, et la semaine de festivités organisée pour souligner ce 125<sup>ème</sup> anniversaire de l'Université Laval s'est terminée par un concert sous la direction du chef James De Preist, de l'Orchestre symphonique de Québec.

# CANADA EN BREF

## Postes

TORONTO (PC) — La livraison du courrier a été littéralement paralysée à Toronto, vendredi, alors que les préposés au tri du courrier débrayaient pour une deuxième journée consécutive.

Seuls, les formulaires de déclarations de revenu pour 1977, qui ne sont pas distribués par la voie normale, ont pu être livrés, ainsi qu'une petite quantité de lettres qui n'avaient pas encore été livrées jeudi dernier.

Quelque 400 à 500 employés occasionnels ont dû être mis à pied.

Les autorités postales ont révélé qu'elles songent à réclamer une injonction pour mettre fin à l'arrêt de travail. Cette grève empêchera quelque 500.000 familles et bénéficiaires du revenu garanti de recevoir à temps les chèques du gouvernement fédéral.

La grève a débuté jeudi après que neuf employés eurent été suspendus, pour avoir manifesté durant deux jours afin de protester contre le fait que des employés occasionnels travaillaient sur de l'équipement automatique.

## Pénitencier

OTTAWA (PC) — M. Donald Yeomans, sous-ministre adjoint à la Santé et au Bien-être, a été nommé vendredi commissaire des pénitenciers du Canada. Il succède à M. André Therrien qui est décédé l'automne dernier.

Le nouveau commissaire, diplômé en ingénierie de l'Université de Toronto, a travaillé pour l'industrie privée avant de se joindre à la fonction publique en 1962 à titre de principal conseiller du Conseil privé. Il fut nommé sous-secrétaire au Trésor en 1965, puis quitta la fonction publique en 1969 pour devenir conseiller spécial auprès de la commission chargée d'étudier l'administration du gouvernement du Québec.

Il retourna à Ottawa l'année suivante pour devenir sous-ministre adjoint des Services et Approvisionnements. En 1975, il fut nommé directeur adjoint de la Commission de lutte contre l'inflation. Il fut nommé aux Affaires sociales en mars dernier.

## Capitalisme-socialisme

SASKATOON (PC) — La National Farmers Union (NFU) a réclame jeudi un régime agricole qui serait un mélange de propriété privée et de propriété publique.

Les quelque 250 délégués dont le congrès annuel de cinq jours se termine vendredi, désirent que l'on transfère au gouvernement fédéral les pouvoirs nécessaires pour la sauvegarde des terres arabes et pour trouver des alternatives au régime foncier.

M. Joe Casey, de Wallaceburg, Ont., membre d'un comité qui étudie cette question depuis deux ans, a expliqué qu'il ne s'agit pas de tout nationaliser les terres. Il s'agit d'empêcher que les terres arabes deviennent propriété étrangère, ou propriété de grandes sociétés ou encore de non-résidents qui ne les mettraient pas en valeur.

La NFU veut empêcher les terres d'être objets de spéculation considérées comme simples marchandises.

## Système métrique

OTTAWA (PC) — La Commission du système métrique a nié, jeudi, les allégations du député conservateur Dan McKenzie, selon lesquelles elle emploie 474 contractuels dont les appointements se chiffrent globalement à \$800.000 par an.

Ces chiffres s'étalent sur deux ans, a affirmé un membre de ladite commission. Il s'appliquent au personnel temporaire du secrétariat engagé pour dépeupler le courrier qui s'empile, ainsi qu'à des étudiants chargés de monter des étalages d'exposition dans tout le pays.

L'informateur signale que 234 personnes ont été embauchées en 1975 à salaires globaux de \$445.000 et 240 personnes ont été employées en 1976 à \$351.000.

M. McKenzie, qui est député de Winnipeg-Sud, aurait dit la semaine dernière au cours d'une réunion dans cette ville, qu'il n'était pas nécessaire d'engager des contractuels à ce tarif.

Cette réunion était organisée par l'Alliance de la fonction publique pour protester contre les pratiques du gouvernement fédéral de recourir au secteur privé. Selon le syndicat, le travail peut être fait et à meilleur marché par les fonctionnaires.

A cela, l'informateur répond que pour confier ce travail à des fonctionnaires, il aurait fallu déplacer le personnel par avion dans tout le pays, leur payer l'hôtel et la subsistance de même que les heures supplémentaires.

L'autre solution, a-t-il dit, était d'engager des étudiants qui vivent dans la région et payer leur déplacement vers le lieu de l'exposition.

## \$11 millions pour la Côte d'Ivoire

ABIDJAN (AFP) — Neuf accords de coopération, d'un montant de \$11 millions, ont été signés entre le Canada et la Côte d'Ivoire au cours des deux dernières années, a déclaré vendredi à Abidjan M. Michel de Goumois, ambassadeur du Canada en Côte d'Ivoire.

Le diplomate, qui vient d'achever une mission de deux ans à Abidjan, regagnera incessamment le Canada avant d'être affecté, en qualité de ministre plénipotentiaire, à l'ambassade du Canada à Washington.

M. De Goumois a précisé que, désormais, la coopération canado-ivoirienne serait planifiée au sein de l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI) et axée sur l'aide au monde rural, sur les transports et sur les programmes d'électrification.

## Bud Cullen à Paris

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration se rendra à Paris, les 15 et 16 décembre prochain, pour participer à une conférence internationale sur l'emploi des jeunes.

M. Bud Cullen s'entretiendra avec les représentants de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE).

## Les minorités hors Québec

OTTAWA (PC) — Il faut plus que de l'argent pour préserver les minorités francophones hors du Québec contre "l'assimilation progressive et irremédiable", a déclaré jeudi aux Communes M. René Matte, député créditiste de Champlain.

Ce n'est pas tellement d'argent que les minorités ont besoin mais des droits et privilèges qu'on leur a si longtemps niés.

M. Matte conteste le bien-fondé de dépenses fédérales pour la minorité anglophone du Québec "dont l'existence linguistique et culturelle n'est aucunement menacée".

M. Lorne Nystrom (NPD, Torkton-Melville), parlant en français, a recommandé au gouvernement de consulter la Fédération des francophones hors Québec avant toute décision relative aux droits linguistiques des minorités.

# Y a de l'argent dans l'air

OTTAWA (PC) — Un avocat montréalais, a reçu \$12.000 du gouvernement, malgré que la commission d'enquête qu'il présidait, sur le bilinguisme dans le trafic aérien, n'ait jamais tenu une seule audience.

John T. Keenan avait été nommé pour présider cette commission d'un seul membre, en mai 1976, mais il résigna en juin de la même année, après les protestations véhémentes des pilotes, contrôleurs aériens et députés québécois.

Les comptes publics pour l'année terminée au 31 mars 1977, montrent toutefois que Keenan a reçu \$10.000 suite à sa résignation et \$2.000 supplémentaires en frais quotidiens.

C'est le ministre des Transports, Otto Lang, qui avait accepté cette commission. Keenan devait enquêter sur les aspects sécuritaires du français dans le contrôle aérien au Québec.

Mais des protestations violentes de l'Alliance des pilotes québécois, des contrôleurs aériens et des politiciens, ap-

puyés par l'Association des gens de l'air avaient forcé Keenan à démissionner.

Ces organismes prétendaient que l'avocat montréalais n'était pas impartial, étant donné qu'il avait déjà été conseiller juridique pour l'Association canadienne des pilotes de ligne, qui s'était vigoureusement opposé à l'usage du français dans les airs.

Lang avait alors nommé une commission de trois juges, dont Me Jules Chouinard, de la Cour supérieure du Québec.

Les \$10.000 versés à Keenan représentent des frais d'indemnité pour les inconvénients subis par les protestations québécoises, soit \$400 par jour, alors que le salaire moyen industriel était de \$255,00 par semaine, en septembre 1977.

Le ministre a ajouté que Keenan avait contremandé ses activités pour plusieurs mois, ayant même fermé son étude à Montréal, pour présider cette commission.

Keenan a expliqué qu'il n'avait pourtant jamais pris partie sur la question et qu'il appuyait même la politique fédérale de bilinguisme.

# Un défi toujours présent pour les bons conducteurs

VANCOUVER (PC) — L'Insurance Corporation of British Columbia a annoncé vendredi une hausse moyenne de 6 pour cent des primes d'assurance pour les chauffeurs de véhicules automobiles en 1978, mais, en réalité, seuls la paieront les chauffeurs ne pouvant se qualifier pour des rabais de conduite sûre.

M. Ralph Gillen, vice-président de l'ICBC, a déclaré en conférence de presse que neuf chauffeurs sur dix ne paieront pas plus en 1977 et que la plupart paieront moins.

Le plus grand défi qui se pose aux 1,5 millions de propriétaires de voitures, c'est d'améliorer leur conduite au volant.

Les rabais de 1978 s'établissent ainsi:

— 25 pour cent de la prime si l'on n'a pas fait de réclamation entre octobre 1975 et le 30 septembre 1977;

— 15 pour cent si l'on n'a pas fait de réclamation durant un an entre ces dates.

pas fait de réclamation durant un an entre ces dates.

M. Gillen dit que 90 pour cent des conducteurs se classent dans l'une ou l'autre de ces deux catégories.

Les propriétaires de véhicules dont les dossiers ne sont pas vierges de réclamations acceptées de payées pour collision, dommages à la propriété ou blessures devront payer des primes plus élevées.



DERNIERE TOUCHE — Les préposés à l'entretien de la colline parlementaire sont à mettre une touche finale à l'arbre de Noël érigé devant le parlement d'Ottawa. Chaque année un sapin décore ces lieux et comme par le passé, la population de la capitale nationale est assurée de passer un Noël blanc puisque 35 centimètres de neige est tombée ces derniers jours sur Ottawa.

(Téléphoto PC)

# Un ministre des postes des plus alerte

OTTAWA (PC) — Le ministre des Postes a révélé aux Communes, jeudi, qu'on tentait actuellement d'obtenir une injonction du tribunal pour obliger des postiers d'un centre de tri de Toronto à retourner au travail.

M. Jean-Jacques Blais a affirmé que 900 des 1.400 salariés étaient déjà à leur poste, même si le syndicat prétendait qu'il n'y en avait que quelques dizaines.

Il répondait à une question du député progressiste-conservateur Otto Jelinek, qui voulait savoir si le service postal allait revenir "au moins au pas de tortue auquel nous nous sommes habitués".

Les débrayages, à Toronto, ont été causés par l'affectation de surnuméraires à des machines de tri automatiques, contrairement à une disposition de la dernière convention collective.

Neuf postiers ont été suspendus, selon le syndicat, pour avoir protesté contre cet état de chose.

Le président syndical, M. Jean-Claude Parrot, a émis un communiqué pour dire que l'exécutif national appuyait les grévistes de Toronto.

que les arrêts de travail étaient complètement illégaux et que c'est pourquoi on tentait d'obtenir une injonction du tribunal.

Le ministre a fait remarquer que nous étions en pleine période des fêtes, à un moment de l'année où les gens ont un plus pressant besoin du service postal.

Un porte-parole du ministère a souligné, de son côté, que les postiers n'avaient qu'à suivre la procédure normale des griefs s'ils se sentaient lésés de quelque façon que ce soit.

Il a rappelé, par ailleurs, que le syndicat avait promis de n'autoriser aucune grève avant Noël.

## Illégalité

A l'extérieur des Communes, M. Blais a soutenu

## GRC vs NPД

TORONTO (PC) — La GRC a fait enquête sur les membres du groupe radical Waffler du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario, au début des années 70. Le corps policier fédéral a conclu que ce mouvement politique était infiltré par des éléments subversifs.

C'est ce qu'a révélé vendredi le procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry, qui base ses affirmations sur un rapport qu'il avait réclamé d'Ottawa suite à la publication de nouvelles affirmant que la GRC avait fait enquête sur le NPД. M. McMurtry a précisé que l'enquête avait été "neutralisée" après l'élimination du groupe Waffler par le NPД, en 1973.

Selon le procureur général, la GRC lui a fait savoir que ses membres "n'ont jamais commis d'effraction à un local du NPД".

La GRC se contente de préciser que son enquête du Waffler, qui regroupait à l'époque les radicaux de gauche du NPД, avait eu lieu de 1970 à 1973.

"Lorsque le groupe Waffler fut formé, il invita des personnes n'appartenant pas au NPД à se joindre à lui", de rappeler M. McMurtry.

## Conflits sociaux

SUDBURY, Ont. (PC) — Cette semaine la société minière Falconbridge a adressé un préavis de mise à pied à 750 ouvriers. Le chef syndicaliste Jack Gignac entrevoit déjà les conflits sociaux que cette situation va engendrer: l'alcoolisme et des ruptures de ménage. "Noël ne sera pas gai", a-t-il confié au cours d'un entretien, vendredi.

Les licenciements entrent en vigueur dans quatre mois. Ils toucheront des pères de famille qui ploient sous le fardeau d'hypothèques.

Cette mesure prise par Falconbridge fait suite à l'annonce de l'Inco, le 20 octobre, de supprimer 2.800 emplois en février.

## ASSURANCE AUTOMOBILE

# Les primes de beaucoup d'automobilistes vont augmenter. Serez-vous de ceux-là?

Comme vous le savez, la fréquence des accidents, votre âge et votre dossier de conducteur ont toujours influé sur votre prime. Pas d'accident, prime moindre. Cela vous semble juste, raisonnable? Le gouvernement veut, au contraire, faire payer à peu près les mêmes primes à tout le monde pour les dommages corporels, comme le démontre l'exemple ci-dessous.

PRIMES EN DOMMAGES CORPORELS	HOMME MARIÉ • plus de 25 ans • utilise son véhicule pour aller au travail • aucun accident depuis 5 ans.					
	Montréal	Québec	Hull	Cantons de l'Est	Gaspésie	Lac St-Jean Saguenay
Régime actuel	\$97	\$91	\$63	\$93	\$105	\$99
Projet du gouvernement	\$98	\$98	\$98	\$98	\$98	\$98
<b>PLUS</b> taxe sur les carburants: 1¢ par gallon	\$5/10	\$5/10	\$5/10	\$5/10	\$5/10	\$5/10
<b>PLUS</b> une contribution de chaque conducteur, autre que le propriétaire qui détient un permis	\$13	\$13	\$13	\$13	\$13	\$13

**Le BAC pense que cela fera plus de mécontents que d'heureux... Et vous, qu'en pensez-vous? Dites-le à votre député, en lui téléphonant ou en lui écrivant.**

**LE PROJET DU GOUVERNEMENT: PLUS COMPLIQUÉ, PLUS CHER.**



**Bureau d'assurance du Canada**  
Des assureurs qui se font concurrence pour mieux vous servir.



Pierre Elliott Trudeau

# Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres en février

par Claude Papineau

OTTAWA (PC) — Pour élaborer une "stratégie à moyen terme" qui permettra à l'économie canadienne d'atteindre son plein rendement d'ici quelques années en corrigeant notamment ses problèmes de structure les plus aigus, le premier ministre Trudeau a annoncé hier la tenue d'une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, les 13, 14 et 15 février prochains.

Dans l'immédiat, toutefois, l'on devra vraisemblablement continuer à faire face à des taux de chômage inacceptablement élevés, et c'est pourquoi il faudra prendre des mesures à plus court terme.

C'est ce qu'a affirmé hier aux Communes le premier ministre Trudeau, en déposant la copie d'une lettre qu'il a fait parvenir à ses homologues des provinces, suite à la tournée auprès des 10 chefs de gouvernements provinciaux qu'il a récemment achevée.

Dans sa lettre, le premier ministre Trudeau a indiqué que cette

conférence des premiers ministres sera précédée d'une série de rencontres fédérales-provinciales des ministres responsables dans les secteurs de l'agriculture, des mines, des forêts, des finances, de la transformation, du tourisme, de l'habitation, des pêcheries et des relations industrielles.

Ces discussions ministérielles devraient aboutir à des résumés des problèmes, des politiques et des mécanismes de relance proposés, qui pourraient par la suite être présentés à la conférence des premiers ministres.

"L'approche exposée et les réunions sectorielles qui y sont proposées représentent, selon moi, une première étape ambitieuse mais réaliste dans l'élaboration d'une stratégie économique à moyen terme", écrit M. Trudeau.

En acceptant "la nécessité de concevoir une approche novatrice, fondée sur la collaboration et l'absence de partisanerie politique... nous aurons réalisé rien moins qu'une régénération de la stratégie économique et du pro-

cessus de consultation entre les gouvernements fédéral et provinciaux", ajoute-t-il.

Quant à l'ordre du jour envisagé pour la conférence des premiers ministres, M. Trudeau a affirmé qu'il pourrait commencer par l'examen des perspectives économiques générales à moyen terme, pour les cinq prochaines années, y compris les problèmes de l'inflation et de l'emploi dans la période de l'après-contrôle.

Un examen, par exemple, des politiques régionales, fiscales et sociales, des politiques de main-d'œuvre et de relations de travail pourraient suivre, en tentant de déterminer leurs effets sur l'économie.

De plus, les rapports des discussions ministérielles dans les différents secteurs concernés pourraient être présentés.

L'on pourrait enfin aborder la question de la rémunération et de la croissance dans le secteur public et étudier les mécanismes des futures consultations fédérales-provinciales et les moyens d'y faire participer les hommes d'affaires.

les syndicats et autres groupes du secteur privé en vue de réorganiser divers domaines d'activité et de mieux faire comprendre les politiques générales, propose M. Trudeau.

Au cours d'une conférence de presse, plus tard, le premier ministre Trudeau a indiqué que contrairement à la question de la relance économique, la question de l'unité nationale n'avait pas fait l'unanimité chez les premiers ministres provinciaux.

C'est pourquoi, a-t-il expliqué, nous ne prévoyons pas pour l'instant de conférence sur la réforme constitutionnelle, compte tenu que le gouvernement Lévesque se refuse à un remaniement de la Constitution et que parmi les autres provinces, on retrouve différentes conceptions du problème.

M. Trudeau a toutefois souligné que le gouvernement fédéral se réserve le droit de présenter devant le Parlement de nouvelles propositions pour des changements constitutionnels touchant les secteurs de juridiction fédérale.

## Unité nationale

# Un francophone au centre du débat

par Donald Benham

Bonne réaction

OTTAWA (PC) — Les circonstances ont placé M. Gilbert Bégin au centre du grand débat sur l'unité canadienne, et s'il existe une solution aux tensions entre anglophones et francophones, son exemple en fournira peut-être un indice.

M. Bégin, un fonctionnaire francophone bilingue qui habite Aylmer, au Québec, en banlieue de Hull, est engagé dans la controverse au sujet du bilinguisme dans le contrôle de la circulation aérienne, et il est également un fédéraliste convaincu.

Bien qu'il ne se soit jamais auparavant occupé de politique, il a été nommé président de la section locale du mouvement Québec-Canada, dont l'objectif est de défendre la place occupée par le Québec dans la Confédération.

Lors d'une récente assemblée de cette organisation, M. Bégin a déclaré devant une centaine de concitoyens qu'il n'en tenait qu'à eux de mobiliser l'opinion publique contre le référendum sur la séparation du Québec. Créé en février 1977, le mouvement Québec-Canada se targue de compter 106.000 membres.

M. Bégin lui-même a vendu 220 cartes de membres, en faisant énergiquement du porte à porte, malgré la rigueur de la température.

## Reprise des ventes d'uranium

BRUXELLES (AP) — Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Donald Jamieson, a déclaré vendredi que les livraisons d'uranium canadien aux pays membres du Marché commun européen reprendront au début de l'année prochaine.

Ces livraisons avaient été suspendues il y a un an par le gouvernement d'Ottawa, qui n'avait pas obtenu des garanties jugées suffisantes quant à l'utilisation purement pacifique de l'uranium. Certains des "Neuf" (la France notamment) refusaient en outre de donner des assurances en ce qui concerne l'inspection des installations nucléaires.

M. Jamieson a conféré avec le commissaire européen à l'énergie, M. Guido Brunner. Ce dernier a déclaré par la suite qu'un document est en cours d'élaboration et qu'il devrait être soumis à l'approbation des ministres des Affaires étrangères.

Les familles francophones ont acheté des cartes parce que j'étais l'un des leurs, je pense. Une famille anglophone a dit qu'elle se joindrait au mouvement parce que j'étais francophone. Ils craignaient probablement qu'il s'agisse d'un groupe d'anglophones exaltés.

Les membres du mouvement, à Aylmer, sont francophones et anglophones dans une proportion de 50-50, et les assemblées se font dans les deux langues, a déclaré au cours d'une interview M. Bégin, âgé de 43 ans.

Aylmer, localité située à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Hull, a été pendant longtemps citée comme un modèle de bonnes relations entre anglophones et francophones. Mais des tensions s'y sont développées depuis la formation d'un groupe pour surveiller la mise en application de la loi 101 adoptée par le gouvernement québécois, selon M. Bégin.

Les membres de ce groupe de surveillance ont signalé aux autorités les noms de tous ceux qui ne

se conformaient pas aux instructions visant à afficher en français. Tout en étant d'accord avec les objectifs généraux du groupe, qui sont de protéger la langue française, M. Bégin déclare: "Il doit y avoir moyen de faire ça autrement."

Deux motifs

M. Bégin dit qu'il a choisi le fédéralisme pour des raisons de culture et d'économie. "D'abord, je suis fier d'être Canadien. Quand j'étais dans l'aviation, j'ai voyagé dans tout le Canada. Je me sens chez moi partout dans ce pays."

Ensuite, il y a le côté économique. Plus nous sommes nombreux, plus nous sommes forts.

Comme il a passé son enfance dans la ville de Québec, M. Bégin est fermement convaincu de l'importance de la culture française. Une fois devenu adulte, il a pris la peine de retracer les origines de sa famille et d'apprendre l'histoire du Québec. Selon lui, la préservation de la culture doit "venir de l'intérieur de chacun", et non pas être imposée par le gouvernement.

**VIVA** PERMIS 13443757 5051

Pour renseignements et réservations, consultez votre agence de voyages.

## Ski et Soleil en Italie

**Alitalia**  
Le monde à votre portée

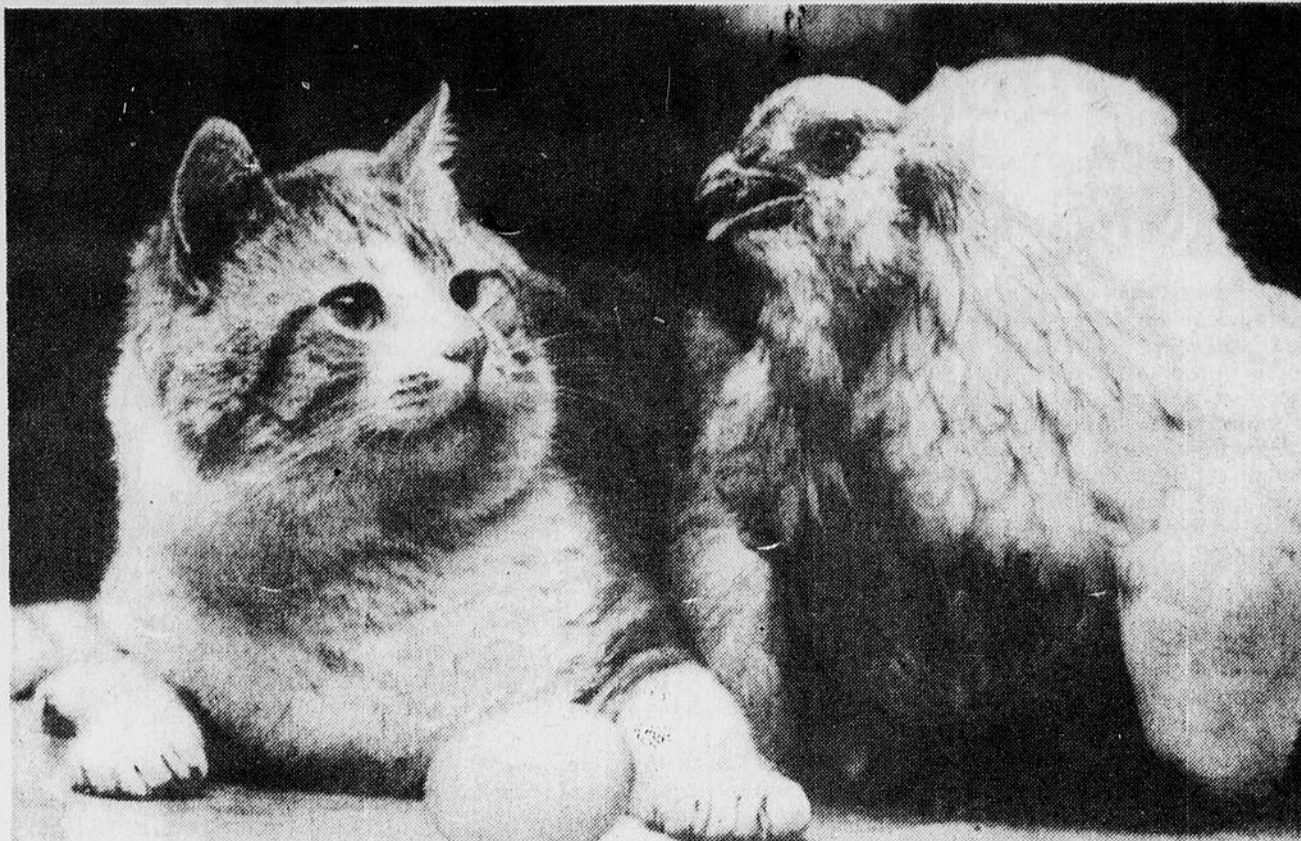
Départs hebdomadaires à partir du 7 janvier 1978 pour Abetone, Bormio, Breuil-Cervinia, Cortina d'Ampezzo, Courmayeur, Ovinoli et Piancavallo.

# Pour Noël offrez-lui mieux qu'un jouet

**offrez-lui la qualité d'un calculateur Hewlett-Packard**

HP 29 C Calculateurs programmables, (100 étapes/30 mémoires), avec mémoires permanentes. <b>\$249<sup>00</sup></b>	HP 80 Calculateurs financiers. <b>\$379<sup>00</sup></b>	HP 19 C Calculateurs programmables, avec imprimantes. <b>\$525<sup>00</sup></b>	HP 25 Calculateurs programmables. <b>\$159<sup>00</sup></b>
HP 55 Calculateurs programmables avec chronomètre. <b>\$425<sup>00</sup></b>	HP 91 Calculateurs scientifiques avec imprimantes. <b>\$450<sup>00</sup></b>	HP 21 Calculateurs scientifiques. <b>\$99<sup>00</sup></b>	HP 25 C Calculateurs programmables avec mémoires permanentes. <b>\$249<sup>00</sup></b>
HP 67 Calculateurs programmables à cartes magnétiques, (224 étapes/26 mémoires). <b>\$575<sup>00</sup></b>	HP 92 Calculateurs financiers, investissements et obligations, avec imprimantes. <b>\$825<sup>00</sup></b>	HP 22 Calculateurs financiers. <b>\$159<sup>00</sup></b>	HP 27 Calculateurs scientifiques, financiers/statistiques. <b>\$225<sup>00</sup></b>
	HP 97 Calculateurs programmables avec imprimantes. <b>\$950<sup>00</sup></b>		

La Librairie Régionale, Inc.  
1000  
1000  
1000  
1000  
1000  
1000  
1000



TOUT A COMMENCE... — Ceci pourrait être la raison donnée à Freddie le chat, par cette poule qui pond des oeufs verts. Luis Ruppert de Queens, ville en Ontario, prétend aussi que les oeufs sont faibles en cholesté-

rol. Le poulet barbu (l'un des quatre spécimens détenu par Ruppert) est rouge, blanc et jaune. (Téléphoto PC)

Cardinal — Affaires indiennes

# Les Indiens, grands perdants de la querelle

OTTAWA (PC) — Les Indiens seront les grands perdants de la querelle actuelle entre Harold Cardinal et le ministère des Affaires indiennes.

Cardinal, directeur régional du ministère des Affaires indiennes pour l'Alberta, congédié récemment, et ex-leader de l'Association provinciale des Indiens, durant neuf ans, a accusé les Indiens de mal administrer les fonds versés par le ministère.

Cette sortie va sûrement porter un dur coup aux efforts en vue d'accorder plus d'autonomie administrative aux tribus et aux organismes indiens.

Le ministère fédéral a lui-même admis que son programme de développement économique était dans le chaos total, depuis sa création en 1970. Désigné surtout pour

aider les Indiens à intégrer le milieu économique, il a été mal dirigé, mal orienté et n'a produit qu'une série d'échecs.

L'idée de verser l'argent directement aux tribus, pour administrer le programme, est hasardeuse, étant donné leur inexpérience dans l'administration et la comptabilité.

Les responsables du ministère, qui nient fortement qu'il y ait eu fraude, se demandent pourquoi Cardinal n'a pas fait ces révélations avant son congédiement comme directeur. On se demande également pourquoi il a choisi de partir en guerre contre les tribus et quel est le rôle du Mouvement des Indiens dans cette histoire?

Cardinal était déjà un personnage controversé, lorsqu'il a accepté le poste. Il prenait des déci-

sions inattendues et entendait bien faire les choses à sa manière.

Il a dès lors entrepris une série de mesures qui a provoqué l'ire des chefs de tribus, qui l'ont accusé de côtoyer des membres du Mouvement des Indiens d'Amérique, qui n'a pas l'appui des tribus, étant donné son caractère officieux et sa tendance à la violence.

Finalement, 27 des 42 tribus de l'Alberta ont demandé la démission de Cardinal au ministre fédéral Faulkner.

Maintenant, Cardinal et le Mouvement accusent certains chefs de tribus de corruption. On soupçonne également le Mouvement d'avoir commis certains actes de représailles suivant le congédiement de Cardinal.

## Le nombre d'immigrants diminue de 19.3 p.c.

OTTAWA (PC) — Au cours de l'année fiscale 1976-77, le nombre d'immigrants au pays a diminué de 19,3 pour cent, tout en demeurant stable au Québec et en Nouvelle-Ecosse, affirme le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration dans son rapport annuel rendu public jeudi.

Au cours de l'année, le Canada a reçu 142,627 immigrants comparativement à 176,792 durant la précédente année fiscale et à 216,611 en 1974-1975, lit-on dans le rapport.

Un graphique accompagnant le document démontre que les baisses les moins dramatiques sont survenues en Nouvelle-Ecosse (1,997 immigrants au regard de 1,980 l'année précédente) et au Québec (27,889 contre 28,204).

La diminution la plus sensible a été observée en Ontario où le nombre des immigrants est passé de 90,247 à 68,482.

Le rapport annuel fait état de ce que \$54 millions sur les dépenses de \$1 milliard du ministère ont été consacrés aux services d'immigration.

On fait aussi mention d'efforts en vue d'attirer un plus grand nombre de francophones au Canada et plus particulièrement au Québec.

Le document cite à cet effet plusieurs mesures spécifiques, dont l'allocation d'une somme de \$340,000 à une campagne publicitaire dirigée principalement vers la France et la Belgique pour attirer les francophones, en reconnaissance de l'impact de l'immigration sur l'unité nationale et sur les besoins culturels spéciaux du Québec.

### Efforts accrus

On a redoublé d'efforts pour trouver des emplois aux immigrants en puissance vers le Québec et les personnes déplacées ont été encouragées à s'établir dans cette province.

Ainsi, 75 pour cent de 150 réfugiés vietnamiens et 67 pour cent de 9,000 Libanais venus au Canada l'an dernier se sont établis au Québec.

Le rapport souligne que la diminution de l'immigration entraîne une réduction de 4,5 pour cent des opérations du ministère à l'étranger.

Les bureaux des visas du gouvernement canadien à la Nouvelle-Orléans, à Hambourg et à Berlin ont été fermés, alors que d'autres ont été ouverts à Bridgetown, aux Barbades et à Pretoria pour rencontrer la demande à long terme.

## Politique alimentaire: première étape des consultations terminée

OTTAWA (PC) — La première étape de consultations fédérales pour l'élaboration d'une politique nationale des aliments, s'est terminée hier, malgré l'absence des deux ministres responsables.

Le ministre de l'Agriculture, Eugène Whelan, était revenu à Toronto par le tempête, tandis que le ministre de la Consommation, Warren Allmand est en Europe.

Le Conseil national des produits laitiers et les manufacturiers de produits alimentaires ont néanmoins présenté leur mémoire devant d'autres membres du cabinet et secrétaires parlementaires.

Ernie Steele, des manufacturiers, a expliqué que raison première d'une politique nationale devrait être d'aider notre pays à dépendre davantage de ses produits alimentaires, pour en assurer le débit à un prix raisonnable.

Le Conseil des produits laitiers, qui représentent les compagnies qui traitent le lait, a expliqué que la production laitière doit devenir uniforme l'année durant et les prix du lait brut maintenus au niveau existant ou baissés légèrement, afin d'augmenter la rentabilité des produits laitiers.

John Jackson, président du conseil, a précisé que les fabricants de produits laitiers industriels, qui font également la crème, le fromage, le beurre et la crème glacée, ont besoin de standards nationaux et qu'on leur permette d'introduire de nouveaux produits.

C'est le ministre des Vétérans, Dan McDonald, ministre de l'Agriculture de l'île du Prince-Edouard durant sept ans, et Gaétan Lussier, sous-ministre de l'Agriculture, qui ont remplacé Whelan.

Allmand avait délégué son secrétaire parlementaire Allan Martin, tandis que le ministre de la Santé, Monique Bégin, et Bernard Loiselle, secrétaire parlementaire au Commerce, ont également assisté à l'entretien.

Les neuf mémoires recueillis seront maintenant étudiés par un groupe de ministres, qui s'entretiendront avec leurs homologues provinciaux, en janvier à Winnipeg, avant la conférence nationale prévue à Ottawa, les 22 et 23 février prochain.

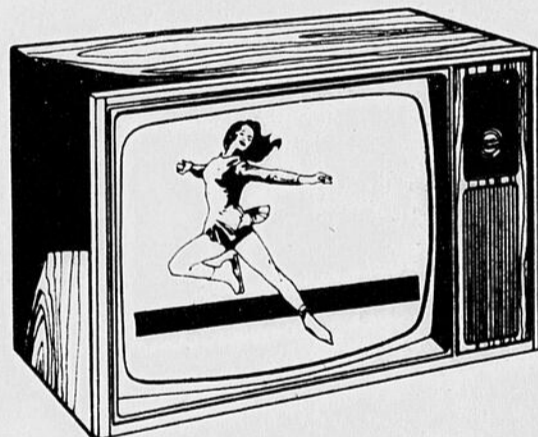
Les deux organismes ont souligné que la plupart des produits canadiens, à l'exception du blé et du poisson, coûtaient trop cher pour être compétitifs à l'exportation.

Steele a ajouté que l'importation de produits alimentaires bon marché aidera les consommateurs à court terme, mais qu'éventuellement, cela réduira son pouvoir d'achat, et haussera le prix des aliments.

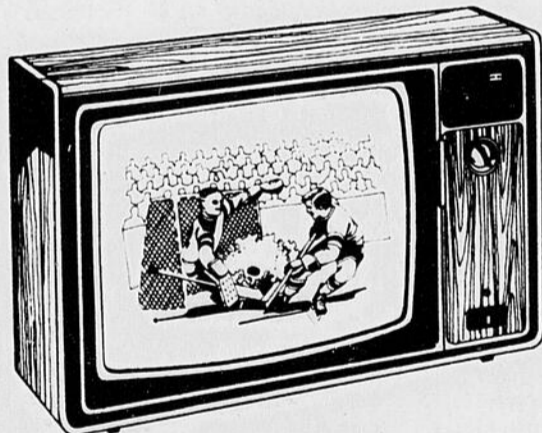
# Placez cette annonce bien en vue.

Mon amour,

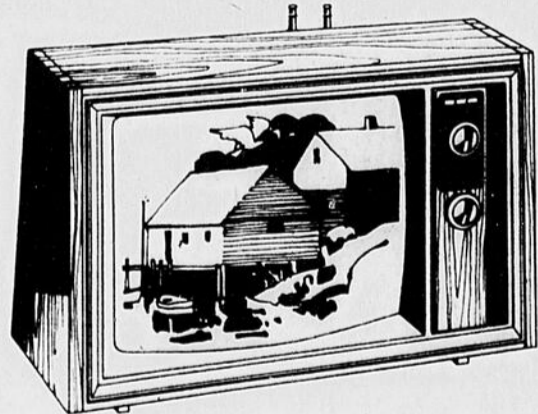
Me choisir un cadeau de Noël est sans doute un vrai casse-tête pour toi. J'avoue que je suis une femme comblée. Mais puis-je te faire une suggestion? Zenith présente un choix de trois élégants télécouleurs, modèles de table. Ça me plairait bien d'avoir une petite télé dans la cuisine ou dans notre chambre. Qu'en penses-tu, mon chéri?



**LE MANET • J1912W. Ecran de 20"**  
Élégant coffret compact, finition simili-noyer veiné • Châssis Titan 260V transistorisé • Amplificateur MF vidéo à 3 étages • Régulateur de tension sentinelle électrique • Système de syntonisation transistorisée Super Video Range à 82 canaux • Sélecteur synchrématique à 70 positions à la gamme UHF • Lampe-écran Chromacolor brillante • Commande de syntonisation précise automatique (AFC) • Commande de netteté • Commande d'image • Régulateur de contraste • Panneaux Dura-Module • Haut-parleur oval de 5" sur le devant • Antenne VHF bipôle, antenne UHF amovible



**LE BONNINGTON • J1938P. Ecran de 20"**  
Coffret mince, décoratif et compact. Finition simili pacane ou simili-noyer veiné • Châssis Titan 300V transistorisé • Amplificateur MF vidéo à 3 étages • Régulateur de tension sentinelle électrique • Système de syntonisation électronique Video-Guard • Sélecteur à 18 positions • Lampe-écran Chromacolor brillante • Commande de syntonisation précise automatique (AFC) • Commande de netteté • Commande d'image • Régulateur de contraste • Panneaux Dura-Module • Haut-parleur oval de 5" sur le devant • Antenne VHF, antenne UHF amovible • Sentinelle-couleur • Panneau VHF et UHF illuminé










**LE ROWLAND • J1928W. Ecran de 20"**  
Beau coffret compact et décoratif, finition simili-noyer veiné • Châssis Titan 260V transistorisé • Amplificateur MF vidéo à 3 étages • Régulateur de tension sentinelle électrique • Système de syntonisation transistorisée Super Video Range à 82 canaux • Sélecteur synchrématique à 70 positions à la gamme UHF • Lampe-écran Chromacolor brillante • Commande de syntonisation précise automatique (AFC) • Commande de netteté • Commande d'image • Régulateur de contraste • Panneaux Dura-Module • Haut-parleur oval de 5" sur le devant • Antenne VHF bipôle, antenne UHF amovible • Réglage "chromatique" à un seul bouton • Cadres VHF et UHF illuminés



La qualité doit y être pour que le nom soit apposé.®

\*Ces modèles peuvent ne pas être disponibles chez tous les marchands Zenith dont les noms apparaissent dans cette annonce.

 <b>AUBRY &amp; GAGNON</b> 480, Sacré-Coeur ouest Alma. Tél.: 662-2435	 <b>GAGNON FRERES MEUBLES</b> 400 est, Racine Chicoutimi. Tél.: 543-1501	 <b>GAGNON FRERES MEUBLES</b> 660, Sacré-Coeur ouest Alma Tels: 662-3459 - 349-2355	 <b>GAGNON FRERES MEUBLES</b> 1321, boul. Walberg Dolbeau. Tél.: 276-0765	 <b>GAGNON FRERES MEUBLES</b> 918, boul. St-Joseph Roberval. Tél.: 275-0491	 <b>OLYMPIA ELECTRONIQUE ENR.</b> 1043, boul. Sacré-Coeur St-Felicien. Tél.: 679-2712	 <b>ST-GELAIS ELECTRONIQUE</b> 1526, boul. Talbot Chicoutimi, P.Q. Tél.: 545-2828
--	--	---	---	---	--	--